

Mali : cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, et demande de prolongation de l'accord et de rééchelonnement du décaissement — rapport des services du FMI; analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette; annexe d'information; déclaration du représentant des services du FMI; déclaration de l'administrateur pour le Mali et communiqué de presse sur l'examen du rapport par le Conseil d'administration

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de prolongation de l'accord et de rééchelonnement du décaissement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de prolongation de l'accord et de rééchelonnement du décaissement, préparé par une équipe des services du FMI, à la suite de discussions avec les représentants du Mali sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 10 novembre 2010. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 2 janvier 2011. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette
- Annexe d'information
- Une déclaration des services du FMI du 20 janvier 2001 mettant à jour les informations disponibles sur l'évolution récente.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Mali.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration formulés à la réunion du 26 janvier 2001, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI qui concluait la revue.

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à

International Monetary Fund · Publication Services
700 19th Street, N.W. · Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 · Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org · Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prolongation de l'accord et de rééchelonnement de décaissement

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

3 janvier 2011

Entretiens. Les entretiens se sont déroulés à Bamako du 28 octobre au 10 novembre 2010. La mission était composée de M. Josz (chef de mission), de M^{me} Farahbaksh, de MM. Ghazanchyan, Blondy et Féler (représentant résident) et de M. Traoré (économiste local). La mission a rencontré MM. Modibo Sidibé, Premier ministre, Sanoussi Touré, Ministre de l'économie et des finances, Lassine Bouaré, Ministre du budget, et Tatam Ly, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que d'autres ministres et hauts responsables, le Vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, des chefs syndicaux et des représentants de la communauté des donateurs, du secteur privé et de la société civile.

Accord FEC. L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), dont le montant est de 27,99 millions de DTS (30 % de la quote-part), a été approuvé le 28 mai 2008. La quatrième revue a été achevée le 16 juillet 2010, parallèlement à la conclusion des consultations de 2010 au titre de l'article IV. Les autorités demandent que le sixième décaissement au titre de l'accord (2 millions de DTS) soit effectué, que l'accord, qui doit expirer le 27 mai 2011, soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 et que le dernier décaissement (2 millions de DTS) soit rééchelonné en deux tranches égales.

Opinion des services du FMI. Les services du FMI recommandent d'achever la revue, de prolonger la durée de l'accord et de rééchelonner le dernier décaissement sur la base des résultats obtenus par les autorités et des politiques qu'elles entendent mener.

Résumé analytique	4
I. Informations générales	5
II. Évolution récente de l'économie et application du programme de 2010	5
III. Questions liées au programme	8
A. Le cadre macroéconomique à moyen terme	8
B. Politique et réforme budgétaire	9
C. Viabilité de la dette	11
D. Autres réformes structurelles	11
E. Relations avec le FMI.....	12
F. Programme : modalités et risques.....	12
IV. Évaluation par les services du FMI	13
Appendice I. Lettre d'intention.....	26
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financiers pour 2010–11	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	47
Graphique	
1. Mali — Évolution de la situation macroéconomique, 2008–13	7
Tableaux du texte	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2008–13	9
2. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2010–11	10
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2008–13	15
2. Comptes nationaux, 2008–13.....	16
3. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–13 (milliards de FCFA).....	17
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2010 (milliards de FCFA).....	18
5. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–13 (% du PIB).....	19
6. Balance des paiements, 2008–13	20
7. Situation monétaire, 2008–13	21
8. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2002–10.....	22
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–14.....	23
10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2008–11	24
11. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008.....	25

SIGLES ET ACRONYMES

ACCT	Agence centrale de la comptabilité et du Trésor
ACI	Agence des cessions immobilières
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique de l'Ouest
AR	Analyse rétrospective
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BHM	Banque de l'habitat du Mali
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CR	Critère de réalisation
DGD	Direction générale des douanes
DGDP	Direction générale de la dette publique
DGI	Direction générale des impôts
DME	Direction des moyennes entreprises
DNDC	Direction nationale des domaines et du cadastre
EITI	Initiative de transparence des industries extractives
FCFA	Franc CFA
FEC	Facilité élargie de crédit
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMH	Office malien de l'habitat
PAGAM-GFP	Programme d'action gouvernementale d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PGT	Paierie générale du Trésor
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTE	Pays pauvres très endettés
RGD	Recette générale du district
SOTELMA	Société de télécommunications du Mali
PTF	Partenaires techniques et financiers
TOFE	Tableau des opérations financières consolidées de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

Résumé analytique

Le programme est bien appliqué. Les résultats macroéconomiques sont favorables, grâce entre autres à la compétence avec laquelle les autorités gèrent les finances publiques. Les critères de réalisation prévus pour la fin de juin 2010 ont été atteints, de même que les objectifs indicatifs fixés pour la fin de juin et de septembre 2010 (à l'exception de deux d'entre eux). Trois des quatre repères structurels afférents à la cinquième revue ont été mis en œuvre, quoique avec retard. Les autorités s'emploient actuellement à réaliser le dernier repère. Les objectifs budgétaires et les repères structurels de la fin de l'exercice sont à leur portée.

Les autorités demandent que l'accord FEC, qui doit expirer le 27 mai 2011, soit prolongé jusqu'à la fin de décembre 2011 et que le dernier décaissement soit rééchelonné en deux tranches égales afin de leur donner davantage de temps pour s'entendre avec le FMI sur le contenu d'un nouveau programme et de nouvelles politiques. Cela leur permettrait aussi de tenir pleinement compte des conclusions de l'analyse rétrospective (AR) en cours qui porte sur les sept dernières années d'engagement du FMI au Mali, avant de décider de la nature de leur propre engagement avec le FMI.

Le programme de 2011 vise à soutenir la croissance économique, à maintenir l'inflation à un taux faible, à renforcer les finances publiques et à privilégier les dépenses prioritaires prévues dans la phase II du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR II) du Mali pour 2007–11 :

- le projet de loi de finances pour 2011 présenté au Parlement cadre étroitement avec les objectifs macroéconomiques du programme et les priorités du CSCR II;
- l'enveloppe des dépenses du programme est légèrement inférieure à celle prévue dans la loi de finances (de 0,5 % du PIB), en prévision d'une loi de finances rectificative qui déterminera les ressources nécessaires pour régler les remboursements de TVA sous-estimés dans le projet de loi de finances, sans modifier l'objectif du déficit;
- Le programme mettra en œuvre des réformes capitales dans les domaines de la politique fiscale, des administrations fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques (GFP), du développement du secteur financier et du secteur du coton.

Sur la base des résultats obtenus par les autorités et des politiques qu'elles entendent mener, les services du FMI recommandent d'achever la revue, de prolonger la durée de l'accord FEC et de rééchelonner le dernier décaissement.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. **Des élections présidentielles et parlementaires sont prévues pour le milieu de 2012 dans un contexte marqué par une dégradation de la sécurité dans le nord du pays où des activités terroristes ont été signalées.** Le système démocratique doit être renforcé par la réforme constitutionnelle annoncée par le Président, qui prévoit la création d'un sénat, d'une cour des comptes et d'observatoires indépendants des médias et des élections.

2. **Les politiques économiques et financières sont ancrées dans un processus participatif de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.** Le rapport d'avancement de 2009 sur le CSCR II de 2007–11 attire l'attention sur l'évolution favorable de la plupart des indicateurs sociaux, tout en soulignant la nécessité d'améliorer le ciblage et la qualité des dépenses (tableau 11)¹. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'application des deux premiers CSCR, le gouvernement prépare actuellement son CSCR III pour 2012–16 en collaboration avec la société civile, le secteur privé et les partenaires pour le développement.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET APPLICATION DU PROGRAMME DE 2010

3. **En 2010, la croissance du PIB réel devrait normalement rester de l'ordre de 4,5 % et l'inflation demeurer en deçà de 1,5 %** (graphique 1, tableaux 1 et 2). La croissance vigoureuse du secteur agricole, qui a bénéficié d'une pluviosité favorable, devrait plus que compenser la forte baisse de la production d'or (–16,5 %) imputable au retard dans l'entrée en activité d'une nouvelle mine. Les récoltes abondantes permettront en outre de maintenir l'inflation à un taux faible.

4. **Les résultats budgétaires cadrent avec les objectifs du programme pendant les neuf premiers mois de 2010** (tableau 4). À la fin de septembre, le solde budgétaire de base² affichait un excédent de 1,2 % du PIB (alors que le programme prévoyait un déficit de 2 %), grâce à des recettes budgétaires plus élevées que celles prévues dans le programme et à des retards dans les dépenses, celles en capital notamment. L'encours des factures en souffrance à la fin de 2009 (129 milliards de FCFA, soit 2,8 % du PIB) a été réglé avant la fin d'août 2010. La dette intérieure a été révisée à la hausse (de 1,7 % du PIB en 2010) par suite d'une meilleure comptabilisation des prêts bancaires contractés pour rembourser les crédits de TVA en 2009 et des garanties exigibles de l'État (tableau 1).

5. **Afin d'atteindre les objectifs budgétaires fixés pour la fin de l'exercice, les autorités se sont engagées à maîtriser rigoureusement l'exécution du budget** (paragraphe 6 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)). À cause d'une moins-value probable des acomptes au titre des impôts sur les bénéfices des sociétés, il pourrait être nécessaire de sous exécuter d'environ 20 milliards de FCFA, soit 0,4 % du PIB, les dépenses inscrites dans la loi de finances rectificative de 2010 pour respecter le critère de

¹ Mali : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté — Rapport d'avancement (à paraître).

² Le solde budgétaire de base (recettes hors dons, déduction faite des dépenses financées sur ressources intérieures), qui mesure la position budgétaire résultant des flux de recettes/dépenses sous le contrôle des autorités, sert de point d'ancrage à la politique budgétaire.

réalisation (CR) fixé en matière de financement intérieur de l'État à la fin de décembre. Cela semble à la portée des autorités compte tenu de la lenteur avec laquelle le budget a été exécuté jusqu'en septembre et des instructions données par le ministère des finances aux ministères dépensiers d'arrêter l'engagement de la plupart des dépenses à la fin de novembre 2010.

6. Selon les projections, la balance des paiements se dégradera après l'excédent exceptionnel observé en 2009 (graphique 1, tableau 6). Le déficit courant, dons inclus, devrait passer de 7,5 % du PIB en 2009 à 8,5 % en 2010 à cause d'un recul des exportations d'or. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières tombera à 7,7 % du PIB en 2010, contre le niveau exceptionnel de 12,3 % du PIB enregistré en 2009 grâce aux apports de capitaux générés par la privatisation de la société de télécommunications (400 millions de dollars) et les allocations de DTS (74 millions de DTS). En conséquence, la balance globale des paiements devrait accuser un déficit d'environ 0,8 % du PIB (71 millions de dollars), financé par des tirages sur les réserves de la BCEAO.

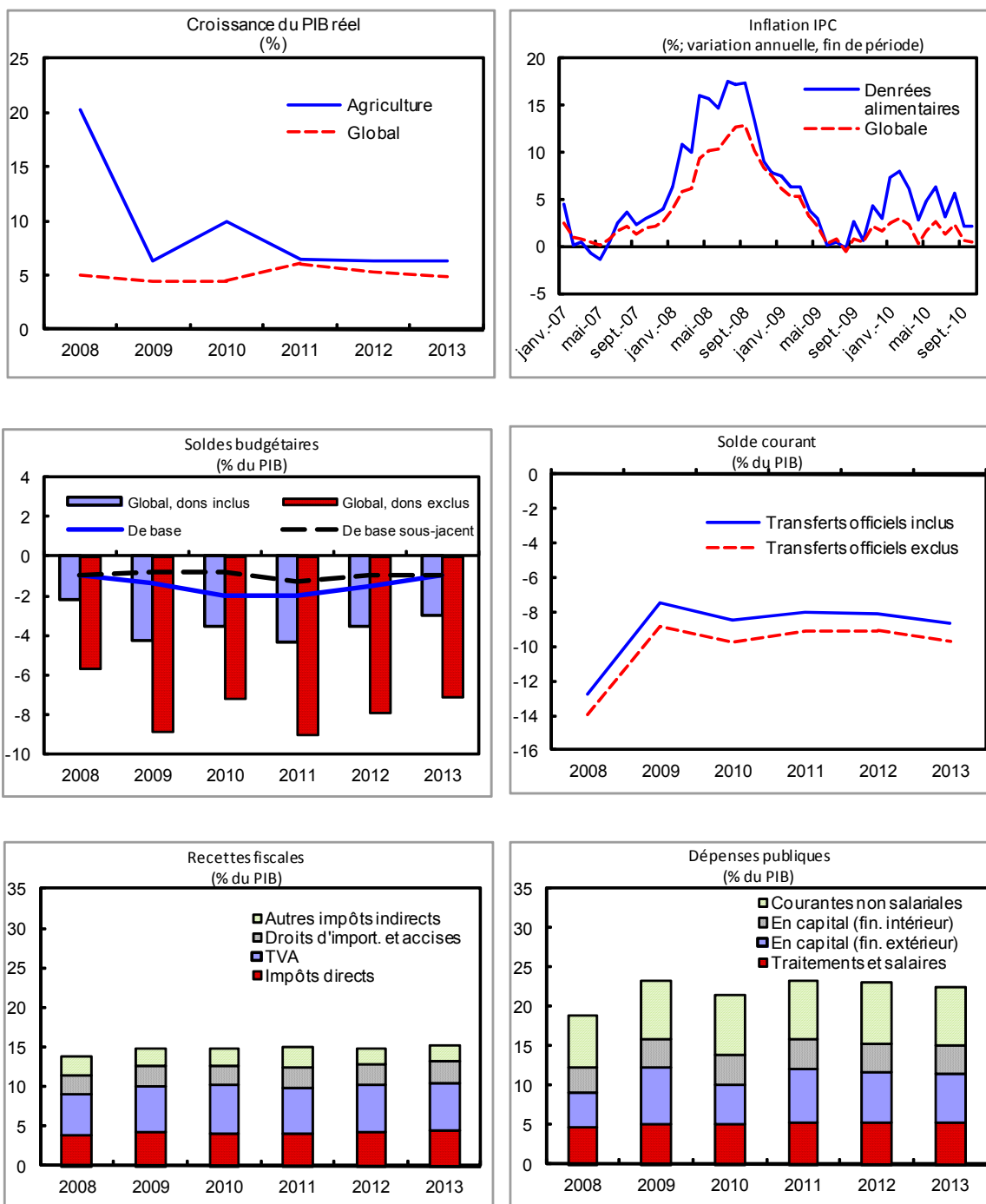
7. La masse monétaire a augmenté de 2,9 % pendant les neuf premiers mois de 2010 (tableau 7). Le crédit au secteur privé n'a progressé que de 1,4 %, mais l'on s'attend à ce que cette progression se poursuive et s'accélère quelque peu pendant le quatrième trimestre en raison de la hausse de la demande de crédit à la consommation en fin d'année.

8. La part élevée des prêts improductifs a continué de pénaliser la rentabilité du secteur bancaire (tableau 8). Le ratio de fonds propres a légèrement baissé pendant les neuf premiers mois de 2010 sans toutefois tomber en deçà du chiffre minimum de 8 %. Les prêts improductifs, déduction faite des provisions, représentaient 10 % des prêts.

9. Les critères de réalisation prévus pour la fin de juin ont été atteints, de même que les objectifs indicatifs établis pour la fin de septembre (à l'exception de deux d'entre eux) (tableau 1 et paragraphe 5 du MPEF). Les planchers fixés pour les dépenses prioritaires à la fin de juin et de septembre n'ont pu être respectés à cause de la sous-exécution générale des dépenses publiques mentionnée précédemment. Cependant, les autorités ont fait en sorte que cette sous-exécution touche nettement moins les dépenses prioritaires.

10. Sur le front structurel, trois des quatre mesures faisant l'objet de repères pour la fin de juin ont été mises en œuvre, quoique avec retard (tableau 2 et paragraphe 7 du MPEF). En ce qui concerne le quatrième repère, des actions sont actuellement engagées pour préparer une nouvelle présentation du tableau des opérations budgétaires d'ici à mai 2011 (paragraphe 15; paragraphes 7 et 27 du MPEF). Des progrès sensibles ont aussi été réalisés en vue de mettre en œuvre les repères structurels prévus pour la fin de décembre (paragraphe 14; paragraphes 8 et 21 du MPEF).

Graphique 1. Mali — Évolution de la situation macroéconomique, 2008–13



Source : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

III. QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME

A. Le cadre macroéconomique à moyen terme

11. **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme n'ont presque pas changé depuis le rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV** (graphique 1, tableau 1 du texte et tableaux 1–7)³. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel, tirée par les filières agricole et aurifère, soit de l'ordre de 5 %. La production d'or devrait augmenter sensiblement en 2011 grâce à une nouvelle mine, puis reculer modérément à partir de 2013 par suite d'une diminution des réserves. À supposer que la pluviométrie soit bonne, l'inflation devrait rester facilement en deçà de l'objectif de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (3 %). La balance des paiements devrait se renforcer parallèlement aux exportations d'or en 2011. La relance budgétaire de 2009–12, financée avec les recettes tirées de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA, a placé le déficit budgétaire de base sur une trajectoire qui s'écarte de son niveau viable⁴. Pendant cette période, la politique budgétaire visera à maintenir le déficit budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées avec les recettes de privatisation de la SOTELMA) à un niveau proche de la viabilité.

Tableau 1 du texte. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010		2011		2012	2013
		Est.	Prog. ¹	Proj.	Proj. ¹	Prog.	Proj.	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
PIB réel	5,0	4,5	5,1	4,5	5,3	6,0	5,4	4,8
Inflation IPC (moyenne)	9,1	2,2	2,1	1,4	2,6	2,0	2,1	2,3
Recettes	15,5	17,1	16,9	17,0	17,0	16,4	16,8	17,2
Dons	3,4	4,6	3,9	3,6	3,8	4,7	4,4	4,1
Total des dépenses et prêts nets	21,2	25,9	25,5	24,2	24,8	25,4	24,8	24,3
Solde global (base ordonnancement, hors dons)	-2,2	-4,2	-4,6	-3,6	-4,0	-4,3	-3,5	-3,0
Solde de base ²	-1,0	-1,4	-2,4	-2,0	-2,0	-2,0	-1,5	-1,0
Solde de base sous-jacent ³	-1,0	-0,8	-1,1	-0,8	-1,0	-1,3	-1,0	-1,0
Dette	21,6	24,2	26,2	28,9	28,0	29,8	30,4	31,0
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-12,7	-7,5	-7,9	-8,5	-9,1	-8,0	-8,0	-8,7
Balance globale des paiements	-0,1	5,0	-0,5	-0,8	-0,4	0,4	0,3	0,3

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

² Défini à la note 2 du tableau 3.

³ Défini à la note 3 du tableau 3.

³ Rapport des services du FMI n° 10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation.

⁴ Compte tenu du volume de l'aide budgétaire générale anticipé à moyen terme, les services du FMI estiment que le niveau viable du déficit budgétaire de base est de l'ordre de 1 % du PIB.

B. Politique et réforme budgétaire

12. **Le projet de loi de finances pour 2011 présenté au Parlement cadre étroitement avec les objectifs macroéconomiques du programme et les priorités du CSCR II** (paragraphe 13–15 et 18 du MPEF). Pour faciliter le développement du secteur privé, il ne prévoit qu'un recours limité au financement intérieur (tableau 2 du texte et tableaux 3 et 5 du MPEF). Les recettes intérieures devraient s'accroître de 0,1 % du PIB par rapport aux résultats prévus pour 2010, sur la base d'une application régulière des réformes de l'administration des recettes (paragraphe 22 du MPEF). Les dépenses totales devraient augmenter (d'environ 1,7 % du PIB) sous l'effet d'une progression des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (y compris les recettes de privatisation de la SOTELMA; tableau 6 du MPEF) et par les donateurs. Les dépenses courantes enregistreront une hausse de 10 % en termes nominaux à cause d'une augmentation des indemnités, du recrutement dans les secteurs de l'éducation et de la sécurité (pour faire face à la menace terroriste dans le nord du pays) et des cotisations aux régimes d'assurance maladie et de retraite des fonctionnaires. L'éducation, la santé et les autres secteurs sociaux représentent 38 % des dépenses financées sur ressources intérieures, ce qui correspond à une hausse nominale de 15 % par rapport à la loi de finances rectificative de 2010.

	2010		2011		(b)–(a)
	Prog. ¹	Proj.	Budget (a)	Prog. (b)	
	(Pourcentage du PIB)				
Recettes totales et dons	20,9	20,6	21,6	21,1	-0,5
Recettes fiscales	14,7	14,8	14,9	14,4	-0,5
<i>Dont</i> : remboursements de TVA	0,0	0,0	-0,1	-0,6	-0,6
Recettes non fiscales ¹	2,2	2,3	2,0	2,0	0,0
Dons	3,9	3,6	4,7	4,7	0,0
Dépenses totales et prêts nets (ordonnancements)	25,5	24,2	25,9	25,4	-0,5
Dépenses courantes	13,3	13,4	13,4	13,4	0,0
Dépenses en capital	10,1	8,7	10,9	10,5	-0,5
Ajustement base caisse ²	-1,7	-1,9	-0,1	-0,2	-0,1
Solde budgétaire global (base caisse)	-6,3	-5,5	-4,4	-4,5	-0,1
Financement extérieur	3,5	3,0	3,5	3,5	0,0
Financement intérieur	2,8	2,5	0,9	1,0	0,1
<i>Pour mémoire:</i>					
Solde budgétaire de base ³	-2,4	-2,0	-2,0	-2,0	0,0
Solde budgétaire de base sous-jacent ⁴	-1,1	-0,8	-1,3	-1,3	0,0

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Fonds spéciaux et budgets annexes inclus.

² Variations des arriérés incluses.

³ Défini à la note 2 du tableau 3.

⁴ Défini à la note 3 du tableau 3.

13. **Le programme prévoit un volume de dépenses légèrement moins élevé que dans le projet de loi de finances pour 2011 en raison de la nécessité de rembourser aux exportateurs des crédits de TVA sous-estimés** (tableau 2 du texte; paragraphes 16–17 du MPEF). Le projet de loi de finances pour 2011 donne un chiffre provisoire de 4 milliards de FCFA (0,1 % du PIB) pour les crédits à rembourser aux exportateurs d'or et autres opérateurs en 2011. Depuis la présentation de la loi de finances au Parlement, les administrations fiscale et douanière ont estimé ce chiffre à 33 milliards de FCFA (0,6 % du PIB). Dans ces conditions, le programme envisage une baisse des recettes fiscales nettes et prévoit une marge de manœuvre pour faire face à l'augmentation des remboursements de TVA en réduisant (de 0,5 % du PIB) l'enveloppe des dépenses consacrée aux secteurs non prioritaires. Les autorités ont l'intention de présenter au Parlement d'ici à la fin d'avril 2011 une loi de finances rectificative contenant des mesures de recettes et de dépenses qui devraient permettre de rembourser les crédits de TVA tout en maintenant le déficit budgétaire de base sous-jacent à 1,3 % du PIB.

14. **Pour augmenter les recettes fiscales et améliorer le climat des affaires, il faudra simplifier le code des impôts et moderniser les administrations fiscale et douanière** (paragraphes 19–23 du MPEF). À partir du 1^{er} janvier 2011, les autorités affecteront au remboursement des crédits de TVA une fraction des recettes tirées de cette taxe. Conjugué à d'autres mesures visant à rationaliser l'administration de la taxe et des autres impôts, ce nouveau mécanisme permettra de mettre en place les conditions propices à un accroissement des recettes et une amélioration du climat des affaires⁵. Il est regrettable que le projet de code des investissements prévoit pour les biens et services intérieurs une exonération de TVA qui compliquera l'administration de la taxe et en restreindra l'assiette. En 2011, les autorités : (i) évalueront les crédits de TVA accumulés jusqu'à la fin de 2010 en vue de les rembourser si le budget le permet; (ii) mettront au point un mécanisme d'indexation des prix intérieurs des carburants sur l'évolution des cours internationaux afin de préserver les recettes fiscales tout en modulant les hausses trop brusques des prix à la pompe; (iii) soumettront au Parlement des réformes visant à simplifier le code des impôts et à élargir l'assiette fiscale (repère structurel proposé; tableau 4 du MPEF); (iv) connecteront les administrations fiscale et douanière au nouveau logiciel de comptabilité publique du Trésor afin de mieux suivre le recouvrement des recettes.

15. **Il sera crucial d'accélérer la réforme de la gestion des finances publiques (GFP) pour améliorer la qualité des dépenses, la gestion de la trésorerie et la transparence budgétaire** (paragraphe 24–28 du MPEF). Les autorités continueront d'appliquer leur plan d'action révisable mis à jour en étroite collaboration avec les donateurs afin de renforcer la

⁵ Bien qu'il figure parmi les 30 pays les plus performants ces cinq dernières années, le Mali se classe toujours au 153^e rang sur 183 pays dans les indicateurs de *Doing Business* de la Banque mondiale, à cause, entre autres, de son classement médiocre en ce qui concerne le paiement des impôts (<http://www.doingbusiness.org/rankings>).

préparation, le suivi, l'exécution et l'audit du budget et de gérer la trésorerie avec plus de rigueur. Dans le cadre du programme, les autorités : (i) amélioreront le tableau des opérations financières consolidées de l'administration centrale; (ii) procéderont à une étude de l'impact du transfert à la BCEAO de la plupart des comptes ouverts par des organismes publics dans les banques commerciales, afin de déterminer le rythme approprié de ces transferts (repères structurels; tableau 4 du MPEF) et (iii) transcriront dans le droit malien les directives de l'UEMOA sur la GFP. En outre, elles renforceront les mécanismes de surveillance pour s'attaquer aux déficiences du recouvrement des impôts et de l'emploi des ressources publiques constatées par le Vérificateur général⁶. Enfin, elles prépareront des rapports pour rapprocher les données sur les recettes des sociétés d'extraction de l'or avec celles de l'État en vue d'adhérer à l'initiative sur la transparence des industries extractives (EITI; paragraphe 34 du MPEF).

C. Viabilité de la dette

16. **Il convient de gérer avec prudence la dette afin d'en maintenir la viabilité** (paragraphe 29–30 du MPEF). La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que le risque de surendettement est passé de faible à modéré, une plus grande instabilité des exportations d'or ayant aggravé les facteurs de vulnérabilité depuis l'AVD de 2009⁷. La viabilité de la dette reste très sensible aux chocs sur les exportations ou à un durcissement des conditions financières. Étant donné le recul des exportations d'or anticipé à moyen terme et la sensibilité de l'AVD aux conditions financières, l'État devrait continuer de limiter son recours au financement extérieur aux dons et aux prêts concessionnels. En outre, on a constaté lors de la préparation de l'AVD des lacunes dans la comptabilité de la dette publique (paragraphe 4), auxquelles les autorités s'attaqueront en mettant en place une base de données sur la dette intérieure contractée ou garantie par l'État et en l'actualisant (repère structurel proposé; tableau 4 du MPEF).

D. Autres réformes structurelles

17. **La croissance et une réduction de la pauvreté passent nécessairement par une accélération du développement du secteur financier** (paragraphe 31–32 du MPEF). Dans le cadre de l'application de leur stratégie de développement du secteur financier, les autorités prévoient : (i) d'achever la restructuration de la Banque de l'habitat, l'objectif étant de la vendre en 2012; (ii) de relever la norme de fonds propres imposée aux banques et aux autres établissements financiers; (iii) de mettre en place un fonds de garanties des prêts (peu élevés) destinés aux petites et moyennes entreprises; (iv) de mettre en œuvre des initiatives visant à

⁶ Selon le rapport annuel de 2009 du Vérificateur général, l'État a perdu 112 milliards de FCFA (2,5 % du PIB) pendant la période 2006–08 essentiellement parce que le Trésor n'a pas recouvré des impôts exigibles, mais aussi à cause de procédures de dépenses irrégulières.

⁷ Mali—Analyse conjointe FMI/IDA de viabilité de la dette des pays à faible revenu (jointe).

mobiliser les envois de fonds des migrants et (v) de renforcer la surveillance des établissements de microfinance.

18. **Les progrès de la réforme du secteur du coton devraient stimuler la croissance** (paragraphe 33 du MPEF). La privatisation de l'entreprise d'égrenage se déroule comme prévu, six investisseurs ayant été présélectionnés pour la remise des offres. Le gouvernement mène cette privatisation en étroite coopération avec la Banque mondiale afin d'assurer la viabilité économique et financière du secteur.

E. Relations avec le FMI

19. **Le gouvernement sollicite une prolongation de l'actuel accord jusqu'à la fin de 2011 et un rééchelonnement en deux tranches égales du dernier décaissement de 2 millions de DTS afin d'avoir davantage de temps pour s'accorder avec le FMI sur le contenu d'un nouveau programme et de nouvelles politiques** (paragraphe 5 de la lettre d'intention). L'accord expire le 27 mai 2011 et le Conseil doit examiner une analyse rétrospective (AR) des programmes soutenus par le FMI appliqués au Mali depuis 2004 avant d'étudier toute nouvelle demande d'accord avec le FMI. Les conclusions de l'AR devraient être soumises au Conseil au printemps de 2011, parallèlement à l'achèvement de la sixième revue au titre de l'accord. La prolongation de l'actuel accord permettrait de réfléchir aux recommandations de l'AR avant d'envisager les prochaines étapes des relations du Mali avec le FMI, tout en soutenant les politiques macroéconomiques et financières de ce pays.

F. Programme : modalités et risques

20. **La dernière revue de l'accord élargi devrait être fondée sur les CR de la fin de juin 2011** (tableau 3 du MPEF). Le programme propose en outre des objectifs indicatifs pour la fin de mars et de septembre 2011. Les CR prévus pour la fin de juin 2011 sont différents des précédents en ce sens que, pour faciliter le suivi, il a été décidé de passer : (i) du financement intérieur net de l'État, y compris le sous-plafond des financements bancaire et du marché, à uniquement un plafond sur les financements bancaire et du marché et (ii) des recettes fiscales nettes aux recettes fiscales brutes. Les repères structurels viseront les domaines macroéconomiques cruciaux de la politique fiscale et de la GFP (tableau 4 du MPEF).

21. **La capacité du Mali de rembourser le FMI est adéquate, mais il existe des risques quant à l'exécution du programme.** Le service de la dette envers le FMI représentera une fraction minimale des recettes publiques et des exportations et le risque de surendettement du Mali est modéré (paragraphe 16 et tableau 9). Cependant, le rythme de rééquilibrage des finances publiques pourrait ralentir à cause du cycle politique ou d'un dépassement des crédits budgétaires affectés à la sécurité pour répondre aux menaces

terroristes. L'aide extérieure pourrait diminuer sous l'effet d'une dégradation de la situation des finances publiques dans les pays donateurs⁸.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

22. **Le programme de 2010 est en bonne voie.** Les critères de réalisation prévus pour la fin de juin ont été respectés, de même que les objectifs indicatifs fixés pour la fin de juin et de septembre (à l'exception de deux d'entre eux). Trois des quatre repères structurels ont été observés, quoique avec retard. Les autorités s'emploient pendant le premier semestre de 2011 à mettre en œuvre le dernier repère structurel. Elles maîtrisent l'exécution du budget afin d'atteindre les objectifs fixés pour la fin de l'exercice. Elles devraient mettre en œuvre les dépenses prioritaires au niveau prévu sur l'ensemble de l'année.

23. **La loi de finances pour 2011 cadre avec les priorités du CSCR II et les objectifs macroéconomiques du programme.** Elle insiste à juste titre sur la nécessité de mobiliser des recettes intérieures, de financer les dépenses prioritaires et de réduire au minimum le recours au financement intérieur. Le programme vise une légère contraction de l'enveloppe des dépenses par rapport à la loi de finances, en prévision d'une loi de finances rectificative qui comportera des hausses de recettes et des compressions de dépenses de façon à pouvoir rembourser les crédits de TVA tout en maintenant le déficit budgétaire de base sous-jacent à 1,3 % du PIB.

24. **Bien que la GFP ait été renforcée, beaucoup reste à faire pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures, la gestion de la trésorerie, la transparence budgétaire et la surveillance.** Les autorités doivent simplifier le code des impôts et moderniser les administrations fiscale et douanière de façon à mobiliser davantage de recettes intérieures et à améliorer le climat des affaires. L'adoption prévue d'une exonération de TVA pour les biens et les services intérieurs dans le nouveau code des investissements est une mesure qui va dans la mauvaise direction. Il faut en outre que les autorités réduisent le nombre excessif des comptes ouverts dans les banques commerciales, appliquent les directives de l'UEMOA afin d'accroître la transparence des finances publiques et renforcent la surveillance pour corriger les déficiences du recouvrement des recettes et de l'exécution du budget, notamment celles soulignées par le Vérificateur général.

25. **Une gestion prudente de la dette s'impose en raison du recul des exportations d'or à moyen terme.** Les autorités devraient continuer de limiter le recours au financement extérieur aux dons et aux prêts concessionnels.

⁸ Si l'aide extérieure devait être moins élevée que prévu, le plafond du programme sur le financement bancaire et du marché serait révisé à la hausse de 25 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) pour répondre aux dépenses pertinentes. Le coefficient de révision s'appliquera aux dons budgétaires et aux prêts (paragraphe 7 du Protocole d'accord technique).

26. **De nouveaux progrès dans le développement du secteur financier et la réforme du secteur du coton sont nécessaires pour stimuler la croissance.** Les autorités devraient achever la privatisation attendue depuis longtemps de l'entreprise d'égrenage du coton et préparer la vente de la banque de l'habitat.

27. **Les risques pesant sur le programme semblent gérables.** Les autorités jouissent de solides antécédents en matière de discipline budgétaire et ont recours à diverses sources d'assistance technique pour renforcer les moyens dont elles disposent pour appliquer les réformes structurelles dans les secteurs essentiels du programme.

28. Sur la base des résultats obtenus par les autorités et des politiques qu'elles entendent mener, les services du FMI recommandent d'achever la cinquième revue au titre de l'accord FEC actuellement en vigueur, de prolonger l'accord jusqu'à la fin de 2011 et de rééchelonner le dernier décaissement en deux tranches égales.

Tableau 1. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010		2011		2012	2013
			Est.	Prog. ¹	Proj.	Proj. ¹		
(Variation annuelle en pourcentage)								
Comptes nationaux et prix								
PIB réel	5.0	4.5	5.1	4.5	5.3	6.0	5.4	4.8
Déflateur du PIB	8.8	3.6	3.6	3.6	3.0	3.6	2.5	2.4
Inflation IPC (moyenne)	9.1	2.2	2.1	1.4	2.6	2.0	2.1	2.3
Secteur extérieur (variation en pourcentage)								
Termes de l'échange (détérioration -)	36.7	27.7	6.6	1.1	4.3	5.1	4.3	1.4
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	8.0	0.3
Monnaie et crédit (contribution à croissance de M2)								
Crédit à l'État	-3.2	-13.9	10.4	11.4	5.0	6.0	3.0	-0.8
Crédit à l'économie	5.2	7.2	5.7	1.5	5.4	3.1	3.6	5.5
Masse monétaire au sens large (M2)	0.5	16.0	16.7	13.4	9.4	11.5	7.6	5.7
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne								
Investissement intérieur brut	17.2	17.6	20.0	17.0	21.0	19.3	20.0	20.8
<i>dont</i> : administrations publiques	5.7	8.1	7.5	6.5	7.6	7.8	7.5	7.3
Épargne nationale brute	4.4	10.1	12.1	8.5	11.8	11.3	12.0	12.1
<i>dont</i> : État	0.9	0.2	1.5	0.1	1.5	-0.6	0.3	0.9
Épargne intérieure brute	2.8	9.5	10.3	8.0	12.1	12.4	13.1	14.0
Budget de l'administration centrale								
Recettes	15.5	17.1	16.9	17.0	17.0	16.4	16.8	17.2
Dons	3.4	4.6	3.9	3.6	3.8	4.7	4.4	4.1
Total des dépenses et prêts nets	21.2	25.9	25.5	24.2	24.8	25.4	24.8	24.3
Solde global (base ordonnancement, hors dons)	-2.2	-4.2	-4.6	-3.6	-4.0	-4.3	-3.5	-3.0
Solde de base ²	-1.0	-1.4	-2.4	-2.0	-2.0	-2.0	-1.5	-1.0
Solde de base sous-jacent ³	-1.0	-0.8	-1.1	-0.8	-1.0	-1.3	-1.0	-1.0
Dettes intérieures ⁴	2.5	3.0	2.0	3.7	1.9	3.7	3.2	2.7
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-12.7	-7.5	-7.9	-8.5	-9.1	-8.0	-8.0	-8.7
Solde extérieur courant, transferts officiels exclus	-13.9	-8.8	-10.2	-9.7	-11.2	-9.1	-9.1	-9.7
Exportations de biens et services	28.7	26.6	28.9	25.1	30.6	29.5	29.2	27.8
Importations de biens et services	43.0	34.6	38.5	34.1	39.5	36.5	36.1	34.6
Service de la dette/exportations de biens et services	3.7	4.1	3.7	4.2	2.3	1.8	2.6	3.0
Dettes extérieures	19.1	21.2	24.2	25.2	26.1	26.1	27.2	28.2
Pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,913	4,233	4,609	4,582	5,005	5,032	5,432	5,831
Balance globale des paiements (millions de \$)	-9.9	447.6	-44.1	-70.7	-41.0	36.6	30.3	30.0
Taux d'intérêts du marché monétaire en % (fin de période)	6.8
Réserves internationales brutes (millions de \$)								
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	10,721	13,631
en pourcentage de la masse monétaire au sens large	55.0	58.7
en mois d'importations de biens et services	6.1	6.9
BCEAO Mali (imputé) ⁵	1,033	1,602	1,389	1,376	1,343	1,435	1,448	1,461
(en pourcentage de M2)	48.6	60.6	51.5	52.0	45.8	48.9	46.1	44.2
Taux du \$ (fin de période)	481.5	449.3
Prix de l'or (\$/l'once d'or fin-séance officielle de Londres)	872	973	1,183	1,183	1,221	1,221	1,245	1,281
Cours du pétrole (marché libre du brut)(\$/baril)	97.0	61.8	78.3	76.2	78.8	78.8	82.3	84.8

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).² Recettes totales (hors dons et recettes de privatisation), moins dépenses totales et prêts nets (hors dépenses en capital financées par des donateurs et des prêteurs étrangers et dépenses liées à l'initiative PPTE).³ Solde budgétaire de base hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.⁴ Comprend les avances statutaires de la BCEAO, les obligations de l'État, les bons du Trésor et d'autres créances.⁵ Pour 2009, reflète la nouvelle allocation de DTS et les recettes de la privatisation de la SOTELMA.

Tableau 2. Mali — Comptes nationaux, 2008–13

	Part ¹	2008	2009	2010		2011		2012	2013
				Est.	Prog. ²	Proj.	Prog. ²	Prog.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, à prix constants)									
Secteur primaire	32,6	13,2	5,6	5,3	7,7	5,3	5,7	5,5	5,5
Agriculture	13,6	20,2	6,4	5,9	9,9	5,5	6,4	6,3	6,3
Agriculture vivrière, hors riz	3,1	14,4	5,6	4,0	10,0	5,0	6,3	6,5	6,5
Riz	3,1	48,5	6,0	8,0	9,0	5,0	5,5	5,5	5,5
Agriculture industrielle, hors coton	1,0	22,0	9,0	9,5	10,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Coton	1,0	-16,8	16,8	15,0	14,0	15,0	15,0	10,0	10,0
Élevage	8,5	4,0	4,2	4,3	4,3	4,0	4,3	4,4	4,4
Pêche et forêt	0,7	3,7	5,3	4,6	4,4	4,3	4,6	3,4	3,4
Secteur secondaire	20,4	-4,6	3,5	4,5	-2,2	8,0	12,3	6,5	3,7
Industries extractives	6,7	-6,4	1,5	-1,7	-16,5	11,0	21,2	5,9	-1,9
Industries manufacturières	2,6	-14,4	0,9	7,4	2,6	5,6	9,1	7,5	6,2
Agroalimentaire	0,0	-20,0	8,0	8,4	7,0	5,5	5,5	5,5	5,5
Textile	1,3	-34,0	5,0	15,0	4,5	3,0	17,0	15,0	10,0
Autres	1,3	16,2	-9,2	0,5	-4,4	8,0	8,0	3,7	3,7
Énergie	1,9	10,0	10,0	11,0	10,0	8,0	10,0	9,4	9,4
Bâtiments et travaux publics	4,9	4,5	6,0	7,0	7,0	6,5	6,5	4,7	4,7
Secteur tertiaire	36,9	4,3	3,5	5,2	4,6	4,3	3,9	4,8	4,9
Transports et télécommunications	5,6	10,0	1,9	5,0	5,0	4,5	4,5	4,5	4,5
Commerce	14,3	4,4	4,5	7,4	5,5	5,0	4,5	6,8	6,8
Services financiers	0,8	2,0	3,5	3,5	3,5	5,0	3,5	3,5	3,5
Autres services non financiers	6,9	1,0	5,3	4,7	4,0	5,0	4,0	4,0	4,0
Administration publique	9,7	2,0	1,9	1,9	3,0	2,3	2,0	2,0	2,0
Services bancaires	-0,4	5,5	4,0	3,0	3,5	8,0	3,2	3,2	3,2
DTI et TVA intérieure	10,1	-2,0	5,9	5,0	4,3	6,0	4,4	4,4	4,4
PIB aux prix du marché	100,0	5,0	4,5	5,1	4,5	5,3	6,0	5,4	4,8
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de FCFA)		3.913	4.233	4.609	4.582	5.005	5.032	5.432	5.831
Déflateur du PIB (var. annuelle en %)		8,8	3,6	3,6	3,6	3,0	3,6	2,5	2,4

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Du PIB nominal de 2007.² Rapport des services du FMI n° 10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau 3. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–13

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	
		Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Budget	Prog.	Proj.	
(Milliards de FCFA)									
Recettes et dons	741,5	918,9	962,2	945,5	1.040,3	1.086,9	1.062,6	1.152,5	1.242,1
Recettes totales	607,3	725,0	780,5	780,5	851,7	849,1	824,8	914,9	1.005,7
Recettes budgétaires	540,6	653,2	709,0	709,0	774,0	777,6	753,3	837,0	921,3
Recettes fiscales	519,4	624,3	677,1	677,1	739,1	747,5	723,2	804,2	885,7
Impôts directs	149,7	177,1	188,7	188,7	200,0	204,5	204,5	228,9	259,5
Impôts indirects	369,7	447,2	488,3	488,4	539,1	543,0	518,7	575,3	626,2
TVA	200,8	247,4	276,7	276,7	303,3	288,8	293,1	322,5	346,8
Accises sur produits pétroliers	35,2	23,1	22,5	22,5	24,9	23,9	23,9	27,0	30,6
Droits de douane sur importations	64,3	90,1	91,0	91,0	102,8	106,6	106,6	120,6	131,7
Autres impôts indirects	91,9	93,6	100,1	100,1	108,2	127,7	127,7	105,2	117,1
Remboursements de TVA	-22,5	-7,0	-2,0	-2,0	-2,0	-4,0	-32,6	-35,2	-37,8
Recettes non fiscales	21,2	28,9	31,9	31,9	34,9	30,1	30,1	32,8	35,5
Fonds spéciaux et budgets annexes	66,7	71,8	71,5	71,5	77,6	71,5	71,5	77,9	84,4
Dons	134,2	193,9	181,8	165,0	188,6	237,8	237,8	237,6	236,4
Projets	54,6	96,5	79,8	88,4	86,2	154,6	154,6	151,4	147,4
Aide budgétaire	79,6	97,4	102,0	76,6	102,4	83,2	83,2	86,2	89,0
Dont : générale	25,0	51,9	54,4	51,7	50,1	47,1	47,1	50,8	54,6
Dont : sectorielle	54,6	45,5	47,6	24,9	52,3	36,1	36,1	35,4	34,4
Dép. totales et prêts nets (base ordonnancements)	828,2	1.097,8	1.174,5	1.109,6	1.243,2	1.303,6	1.279,4	1.344,8	1.418,2
Dépenses budgétaires	753,9	1.004,4	1.075,5	1.010,7	1.169,6	1.224,1	1.199,9	1.270,9	1.337,8
Dépenses courantes	459,1	549,0	611,8	611,8	662,0	673,2	673,2	725,1	773,1
Traitements et salaires	186,0	213,5	235,7	235,7	253,5	269,8	269,8	288,7	312,2
Biens et services	164,7	190,2	214,1	213,2	229,0	224,8	224,8	252,5	262,6
Transferts et subventions	94,3	129,6	140,1	140,1	161,5	153,5	153,5	164,5	177,7
Intérêts	14,1	15,7	22,7	22,7	17,9	25,1	25,1	19,3	20,7
dont : intérieurs	1,6	3,3	7,9	7,9	7,9	8,0	8,0	4,9	5,3
Dépenses en capital	294,9	455,4	463,7	398,9	507,6	550,9	526,7	545,8	564,7
Financement extérieur	172,8	303,2	270,0	223,9	292,6	340,1	340,1	348,0	354,9
Financement intérieur	122,1	152,2	193,6	174,9	215,0	210,8	186,6	197,8	209,7
Fonds spéciaux et budgets annexes	66,7	71,8	71,5	71,5	77,6	71,5	71,5	77,9	84,4
Prêts nets	7,6	21,6	27,4	27,4	-4,0	8,0	8,0	-4,0	-4,0
Solde budgétaire global (hors dons)	-220,9	-372,8	-394,0	-329,1	-391,6	-454,5	-454,5	-429,9	-412,5
Solde budgétaire global (dons compris)	-86,7	-178,9	-212,2	-164,1	-202,9	-216,7	-216,7	-192,3	-176,1
Variation des arriérés	0,0	0,0	-29,0	-39,3	-4,3	-6,0	-10,3	0,0	0,0
Ajustement base caisse	49,2	-26,0	-78,1	-49,1	0,0	0,0	0,0	-28,8	2,9
Solde budgétaire (base caisse, dons compris)	-37,5	-204,8	-290,3	-252,5	-207,2	-222,7	-227,0	-221,0	-173,2
Financement	37,5	204,8	290,3	252,5	207,2	222,7	227,0	221,0	173,2
Financement extérieur (net)	82,5	180,3	163,3	137,7	163,6	177,9	177,9	176,4	185,4
Prêts	99,9	200,8	184,9	159,2	189,1	187,3	187,3	202,2	217,0
Prêts projets	70,8	161,1	142,6	110,6	154,0	149,4	149,4	161,3	173,1
Prêts budgétaires	29,1	39,7	42,2	48,6	35,0	37,9	37,9	40,9	43,9
Amortissement	-28,3	-33,5	-33,9	-33,9	-25,4	-23,4	-23,4	-25,7	-31,7
Allègement de la dette	10,9	13,0	12,4	12,4	0,0	14,0	14,0	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	-45,0	24,5	127,0	114,8	43,6	44,8	49,1	44,6	-12,2
Système bancaire	-32,6	-142,8	123,6	134,9	68,8	76,1	80,4	44,6	-12,2
Crédit net à l'État	-32,6	-142,8	123,6	134,9	68,8	76,1	80,4	44,6	-12,2
FMI (net)	12,5	1,5	4,3	4,3	1,5	3,7	2,7	-0,9	-2,3
Credit BCEAO (net)	-2,3	49,4	-2,5	-2,5	-5,0	0,0	-2,6	-2,5	-2,4
Autres	-42,8	-193,7	121,8	133,1	72,2	76,0	80,3	48,0	-7,5
Recettes de privatisation	39,1	180,4	3,3	0,2	0,0	3,3	3,3	0,0	0,0
Autre financement	-51,5	-13,1	0,1	-20,3	-25,2	-34,6	-34,6	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde budgétaire de base ²	-37,3	-58,1	-111,6	-92,8	-99,0	-100,4	-100,4	-81,8	-57,6
Solde budgétaire de base sous-jacent ³	-37,3	-32,7	-50,5	-38,0	-49,0	-64,4	-64,4	-53,3	-57,6
Aide budgétaire générale	54,1	91,6	96,6	100,3	85,1	85,0	85,0	91,7	98,5
PIB nominal	3.913	4.233	4.609	4.582	5.005	5.032	5.032	5.432	5.831

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n° 10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).² Recettes totales (hors dons et recettes de privatisation) moins dépenses totales et prêts nets (hors dépenses en capital financées par des donateurs et prêteurs extérieurs et dépenses liées à l'Initiative PPTE).³ Solde budgétaire de base hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.

Tableau 4. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2010

	Mars	Juin		Sept.		Déc.	
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.
	(Milliards de FCFA)						
Recettes et dons	216,4	433,0	454,5	697,6	689,1	962,3	945,5
Recettes totales	185,0	351,2	408,1	565,9	590,7	780,5	780,5
Recettes budgétaires	164,2	319,0	368,7	514,0	532,3	709,0	709,0
Recettes fiscales	154,8	304,7	343,0	490,9	503,0	677,1	677,1
Impôts directs	43,4	84,9	111,8	136,8	153,2	188,7	188,7
Impôts indirects	111,4	219,8	231,2	354,1	349,8	488,4	488,4
TVA	60,3	124,5	125,7	200,6	200,3	276,7	276,7
Accises sur produits pétroliers	5,3	10,1	13,4	16,3	20,0	22,5	22,5
Droits de douane sur importations	22,8	41,0	45,8	66,0	70,7	91,0	91,0
Autres impôts indirects	23,5	45,1	47,5	72,6	61,0	100,1	100,1
Remboursements de TVA	-0,6	-0,9	-1,2	-1,5	-2,2	-2,0	-2,0
Recettes non fiscales	9,4	14,3	25,7	23,1	29,3	31,9	31,9
Fonds spéciaux et budgets annexes	20,8	32,2	39,4	51,8	58,4	71,5	71,5
Dons	31,4	81,8	46,4	131,8	98,4	181,8	165,0
Projets	15,9	35,9	17,9	57,9	51,7	79,8	88,4
Aide budgétaire	15,5	45,9	28,5	73,9	46,7	101,9	76,6
Dont : générale	7,6	24,5	17,4	39,4	35,6	54,4	51,7
Dont : sectorielle	7,9	21,4	11,1	34,5	11,1	47,6	24,9
Dépenses totales et prêts nets	217,5	542,0	401,5	866,8	683,8	1.174,4	1.109,6
Dépenses budgétaires	188,4	498,9	358,8	794,4	622,9	1.075,5	1.010,7
Dépenses courantes	112,1	307,1	246,3	462,3	402,8	611,8	611,8
Traitements et salaires	50,0	117,9	113,8	176,8	170,4	235,7	235,7
Biens et services	30,5	106,0	75,9	159,9	132,2	213,2	213,2
Transferts et subventions	27,7	70,5	51,3	107,8	90,9	140,1	140,1
Intérêts	4,0	12,7	5,3	17,7	9,3	22,7	22,7
dont : intérieurs	1,5	4,4	0,0	6,2	0,0	7,9	7,9
Dépenses en capital	76,3	191,9	112,5	332,2	220,1	463,7	398,9
Financement extérieur	54,5	131,0	67,8	198,9	140,9	270,0	223,9
Financement intérieur	21,8	60,8	44,7	133,2	79,2	193,6	174,9
Fonds spéciaux et budgets annexes	20,8	32,2	39,4	51,8	58,4	71,5	71,5
Prêts nets	8,3	10,9	3,3	20,6	2,5	27,4	27,4
Solde budgétaire global (hors dons)	-32,5	-190,8	6,6	-301,0	-93,1	-393,9	-329,1
Solde budgétaire global (dons compris)	-1,1	-109,0	53,0	-169,2	5,3	-212,1	-164,1
Variation des arriérés	0,0	0,0	-1,8	0,0	-1,8	-29,0	-39,3
Ajustement base caisse	-54,4	-47,7	-83,6	-57,1	-108,2	-49,1	-49,1
Solde budgétaire (base caisse, dons compris)	-55,5	-156,7	-32,4	-226,3	-104,7	-290,2	-252,5
Financement	55,5	161,5	32,4	226,3	104,7	290,2	252,5
Financement extérieur (net)	36,3	81,7	65,2	112,6	106,1	163,3	137,7
Prêts	37,5	93,7	69,3	129,4	122,7	184,8	159,2
Prêts projets	37,5	71,3	46,9	107,0	78,8	142,6	110,6
Prêts budgétaires	0,0	22,4	22,4	22,4	43,9	42,2	48,6
Amortissement	-2,6	-19,0	-10,5	-26,5	-24,2	-33,9	-33,9
Allègement de la dette	1,3	6,9	6,4	9,7	7,6	12,4	12,4
Financement intérieur (net)	19,3	79,8	-32,8	113,7	-1,4	127,0	114,8
Système bancaire	46,9	94,3	61,0	113,7	58,3	123,6	134,9
Crédit net à l'État	46,9	94,3	61,0	113,7	58,3	123,6	134,9
FMI (net)	1,5	0,7	1,5	1,8	2,9	4,3	4,3
Credit BCEAO (net)	0,0	-1,2	-1,2	-1,9	-1,9	-2,5	-2,5
Autres	45,4	94,8	60,7	113,7	57,3	121,8	133,1
Recettes de privatisation	0,0	4,8	0,1	0,0	0,2	3,3	0,2
Autre financement	-27,6	-19,3	-93,9	0,0	-59,9	0,0	-20,3
Déficit de financement	0,0	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>							
Solde budgétaire de base ²	23,3	-52,8	80,8	-92,4	55,4	-111,5	-92,8
Solde budgétaire de base sous-jacent ³	23,3	-38,8	106,7	-48,4	81,3	-51,7	-38,0
Aide budgétaire extérieure	15,5	68,3	50,9	96,4	90,6	144,1	125,2
Fin. bancaire et du marché de l'État	46,9	99,3	62,7	128,7	56,7	138,6	154,4

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n° 10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).² Défini à la note 2 du tableau 3.³ Défini à la note 3 du tableau 3.

Tableau 5. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–13

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	
			Est.	Prog. ¹	Proj.	Proj. ¹			Budget
(Pourcentage du PIB)									
Recettes et dons	19,0	21,7	20,9	20,6	20,8	21,6	21,1	21,2	21,3
Recettes totales	15,5	17,1	16,9	17,0	17,0	16,9	16,4	16,8	17,2
Recettes budgétaires	13,8	15,4	15,4	15,5	15,5	15,5	15,0	15,4	15,8
Recettes fiscales	13,3	14,7	14,7	14,8	14,8	14,9	14,4	14,8	15,2
Impôts directs	3,8	4,2	4,1	4,1	4,0	4,1	4,1	4,2	4,5
Impôts indirects	9,4	10,6	10,6	10,7	10,8	10,8	10,3	10,6	10,7
TVA	5,1	5,8	6,0	6,0	6,1	5,7	5,8	5,9	5,9
Accises sur produits pétroliers	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Droits de douane sur importations	1,6	2,1	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,3
Autres impôts indirects	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,5	2,5	1,9	2,0
Remboursements de TVA	-0,6	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,6	-0,6	-0,6
Recettes non fiscales	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
Dons	3,4	4,6	3,9	3,6	3,8	4,7	4,7	4,4	4,1
Projets	1,4	2,3	1,7	1,9	1,7	3,1	3,1	2,6	2,5
Aide budgétaire	2,0	2,3	1,0	1,7	1,0	1,7	1,7	1,5	1,5
<i>Dont</i> : générale	0,6	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
<i>Dont</i> : sectorielle	1,4	1,1	1,0	0,5	1,0	0,7	0,7	0,7	0,6
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancements)	21,2	25,9	25,5	24,2	24,8	25,9	25,4	24,8	24,3
Dépenses budgétaires	19,3	23,7	23,3	22,1	23,4	24,3	23,8	23,4	22,9
Dépenses courantes	11,7	13,0	13,3	13,4	13,2	13,4	13,4	13,3	13,3
Traitements et salaires	4,8	5,0	5,1	5,1	5,1	5,4	5,4	5,3	5,4
Biens et services	4,2	4,5	4,6	4,7	4,6	4,5	4,5	4,6	4,5
Transferts et subventions	2,4	3,1	3,0	3,1	3,2	3,1	3,1	3,0	3,0
Intérêts	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4
<i>dont</i> : intérieurs	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Dépenses en capital	7,5	10,8	10,1	8,7	10,1	10,9	10,5	10,0	9,7
Financement extérieur	4,4	7,2	5,9	4,9	5,8	6,8	6,8	6,4	6,1
Financement intérieur	3,1	3,6	4,2	3,8	4,3	4,2	3,7	3,6	3,6
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
Prêts nets	0,2	0,5	0,6	0,6	-0,1	0,2	0,2	-0,1	-0,1
Solde budgétaire global (hors dons)	-5,6	-8,8	-8,5	-7,2	-7,8	-9,0	-9,0	-7,9	-7,1
Solde budgétaire global (dons compris)	-2,2	-4,2	-4,6	-3,6	-4,0	-4,3	-4,3	-3,5	-3,0
Variation des arriérés			-0,6	-0,9		-0,1	-0,2	0,0	0,0
Ajustement base caisse	1,3	-0,6	-1,1	-1,1	-0,1	0,0	0,0	-0,5	0,1
Solde budgétaire (base caisse, dons compris)	-1,0	-4,8	-6,3	-5,5	-4,1	-4,4	-4,5	-4,1	-3,0
Financement	1,0	4,8	6,3	5,5	4,1	4,4	4,5	4,1	3,0
Financement extérieur (net)	2,1	4,3	3,5	3,0	3,3	3,5	3,5	3,2	3,2
Prêts	2,6	4,7	4,0	3,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7
Prêts projets	1,8	3,8	3,1	2,4	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Prêts budgétaires	0,7	0,9	0,9	1,1	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Amortissement	-0,7	-0,8	-0,7	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Allègement de la dette	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	-1,2	0,6	2,8	2,5	0,9	0,9	1,0	0,8	-0,2
Système bancaire	-0,8	-3,4	2,7	2,9	1,4	1,5	1,6	0,8	-0,2
Crédit net à l'État	-0,8	-3,4	2,7	2,9	1,4	1,5	1,6	0,8	-0,2
FMI (net)	0,3	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Crédit BCEAO (net)	-0,1	1,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0
Autres	-1,1	-4,6	2,6	2,9	1,4	1,5	1,6	0,9	-0,1
Recettes de privatisation	1,0	4,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Autre financement	-1,3	-0,3	0,0	-0,4	-0,5	-0,7	-0,7	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde budgétaire de base ²	-1,0	-1,4	-2,4	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-1,5	-1,0
Solde budgétaire de base sous-jacent ³	-1,0	-0,8	-1,1	-0,8	-1,0	-1,3	-1,3	-1,0	-1,0
Aide budgétaire générale	1,4	2,2	2,1	2,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
PIB nominal (milliards de FCFA)	3.913	4.233	4.609	4.582	5.005	5.032	5.032	5.432	5.831

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n° 10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).² Défini à la note 2 du tableau 3.³ Défini à la note 3 du tableau 3.

Tableau 6. Mali — Balance des paiements, 2008–13¹

	2008	2009	2010		2011		2012	2013
			Est.	Prog. ²	Proj.	Proj. ²	Prog.	Proj.
(Milliards de FCFA)								
Solde extérieur courant								
Transferts officiels non compris	-545,2	-372,5	-469,2	-444,9	-561,5	-456,6	-493,4	-566,3
Transferts officiels compris	-497,6	-316,4	-365,2	-388,6	-457,5	-404,5	-437,1	-506,0
Balance commerciale	-306,1	-127,9	-152,8	-152,8	-87,3	-3,8	-2,2	-4,4
Exportations, f.à.b.	917,6	935,4	1.128,4	975,3	1.320,6	1.301,8	1.396,9	1.425,6
Coton (fibre)	65,6	68,8	80,2	78,5	91,9	105,2	113,5	125,5
Or	652,1	737,7	817,6	722,6	983,9	1.010,5	1.085,6	1.090,0
Autres	199,9	128,9	230,6	174,3	244,7	186,0	197,9	210,2
Importations, f.à.b.	-1.223,7	-1.063,3	-1.281,2	-1.128,1	-1.407,9	-1.305,5	-1.399,1	-1.430,0
Produits pétroliers	-261,2	-210,4	-236,4	-280,5	-265,4	-313,8	-347,6	-367,5
Denrées alimentaires	-153,0	-149,1	-139,2	-165,7	-139,1	-168,0	-177,3	-185,7
Autres	-809,5	-703,9	-905,6	-681,9	-1.003,5	-823,8	-874,3	-876,8
Services, net	-255,2	-212,4	-291,6	-261,4	-355,5	-346,1	-372,0	-389,6
Crédit	203,4	188,6	202,1	173,9	211,4	184,3	191,5	197,7
Débit	-458,7	-401,0	-493,7	-435,3	-566,9	-530,4	-563,6	-587,3
<i>dont</i> : frêt et assurance	-266,3	-199,6	-281,2	-219,4	-324,9	-301,3	-322,9	-335,4
Revenus, net	-140,0	-170,7	-160,3	-169,4	-265,9	-246,3	-262,4	-319,6
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-16,2	-11,2	-14,8	-14,8	-10,0	-17,1	-14,4	-15,4
Transferts, net	203,7	194,6	239,6	195,0	251,3	191,7	199,5	207,7
Transferts privés, net	156,2	138,5	135,6	138,8	147,2	139,6	143,2	147,3
Transferts officiels, net	47,5	56,1	104,0	56,2	104,0	52,1	56,2	60,4
<i>dont</i> : aide budgétaire	25,0	51,9	54,4	51,7	50,1	47,1	50,8	54,6
Compte de capital et d'opérations financières	109,2	527,2	343,5	353,1	436,8	423,2	452,7	521,5
Compte de capital, net	147,3	165,0	169,8	134,9	184,6	199,0	195,7	191,4
Transferts en capital	147,3	165,0	169,8	134,9	184,6	199,0	195,7	191,4
<i>dont</i> : dons projet	109,2	142,0	127,4	113,3	138,6	190,7	186,8	181,8
Compte d'opérations financières	302,1	362,1	173,7	218,3	252,3	224,2	257,0	330,0
Secteur privé (net) ³	230,5	142,3	22,8	93,0	88,6	60,3	80,5	144,6
Investissement direct (net)	80,5	201,4	52,5	87,2	73,7	95,8	103,4	111,0
Investissement de portefeuille (net)	3,4	4,4	4,6	4,8	5,0	5,2	5,6	6,1
Autres flux de capitaux privés	146,6	-63,5	-34,4	1,0	10,0	-40,7	-28,5	27,6
Officiel, net	71,6	219,8	151,0	125,3	163,6	163,9	176,4	185,4
Décaissements	99,9	200,8	184,9	159,2	189,1	187,3	202,2	217,0
Aide budgétaire	29,1	39,7	42,2	48,6	35,0	37,9	40,9	43,9
Financement de projets	70,8	161,1	142,6	110,6	154,0	149,4	161,3	173,1
Autorité monétaire	0,0	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement de la dette publique	-28,3	-33,5	-33,9	-33,9	-25,4	-23,4	-25,7	-31,7
Erreurs et omissions	43,9	0,0	-0,4	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0
Solde global	-4,4	210,8	-22,1	-35,5	-21,2	18,7	15,6	15,5
Financement	4,4	-210,8	22,1	35,5	21,2	-18,7	-15,6	-15,5
Avoirs extérieurs (net)	-6,5	-223,8	9,7	23,1	21,2	-32,7	-15,6	-15,5
<i>dont</i> : FMI (net)	13,4	1,5	4,4	2,9	1,1	2,7	-0,9	-2,3
Assistance au titre de l'initiative PPTE	10,9	13,0	12,4	12,4	0,0	14,0	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Solde extérieur courant								
Transferts officiels non compris	-13,9	-8,8	-10,2	-9,7	-11,2	-9,1	-9,1	-9,7
Transferts officiels compris	-12,7	-7,5	-7,9	-8,5	-9,1	-8,0	-8,0	-8,7
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Commerce extérieur								
Indice du volume des exportations	-3,9	-8,1	3,9	-2,6	9,1	18,5	6,4	2,0
Indice du volume des importations	54,8	-15,5	1,1	-1,9	12,7	11,3	10,8	3,9
Valeur unitaire des exportations	25,5	10,9	19,2	7,1	7,3	12,6	0,9	0,0
Valeur unitaire des importations	-8,2	3,1	11,9	5,9	2,9	7,1	-3,3	-1,3
Termes de l'échange	36,7	27,7	6,6	1,1	4,3	5,1	4,3	1,4

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Présentée selon la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI; données 2006–10 après ajustement pour tenir compte de l'IADM.² Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).³ Principalement les investissements dans le secteur de l'or et, en 2009, la privatisation de la SOTELMA; inclut les flux de capitaux à court terme.

Tableau 7. Mali — Situation monétaire, 2008–13

	2008	2009 Est.	2010		2011		2012 Proj.	2013 Proj.	
			Prog. ¹	Sept. Est.	Proj.	Prog. ¹			
(Milliards de FCFA)									
Avoirs extérieurs nets	496,4	742,4	749,7	726,5	749,8	736,0	782,5	798,1	813,5
BCEAO	467,1	638,3	628,6	592,0	615,2	607,5	648,0	663,5	679,0
Banques commerciales	29,4	104,0	121,1	134,5	134,5	128,6	134,5	134,5	134,5
Avoirs intérieurs nets	527,2	445,5	636,5	495,3	597,8	780,7	719,7	818,9	896,4
Crédit net à l'État	-156,2	-299,0	-175,3	-240,6	-164,1	-106,5	-83,7	-39,1	-51,3
BCEAO, net	5,5	-113,4	...	537,9
Banques commerciales	-161,7	-185,5	...	-778,5
Autre	0,0	-0,1	...	-0,1
Crédit à l'économie	671,2	745,0	812,3	755,6	762,4	887,7	803,8	858,5	948,2
Autres postes, nets	12,2	-0,5	-0,5	-19,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Masse monétaire (M2)	1.023,6	1.187,9	1386,2	1.222,1	1.347,6	1.516,8	1.502,2	1.617,0	1.709,9
Circulation fiduciaire	317,1	304,5	355,4	324,0	345,5	388,8	385,1	414,5	438,3
Dépôts bancaires	706,6	883,4	1030,9	898,1	1.002,1	1.128,0	1.117,1	1.202,5	1.271,6
Pour mémoire :									
Monnaie centrale (M0)	491,1	543,8	634,6	535,0	616,9	694,4	687,7	740,3	782,8
Reserves internationales brutes BCEAO	497,5	719,7	714,5	682,4	701,1	694,4	734,9	745,5	755,9
en pourcentage de la M2 au sens large	48,6	60,6	51,5	55,8	52,0	45,8	48,9	46,1	44,2
(Pourcentage de la masse monétaire du debut de période)									
Contribution à la croiss. de la M2 au sens large									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	16,7	2,9	13,4	9,4	11,5	7,6	5,7
Avoirs extérieurs nets	-2,9	24,0	0,6	-1,3	0,6	-1,0	2,4	1,0	1,0
BCEAO	0,6	16,7	-0,8	-3,9	-1,9	-1,5	2,4	1,0	1,0
Banques commerciales	-3,6	7,3	1,4	2,6	2,6	0,5	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	3,5	-8,0	16,1	4,2	12,8	10,4	9,0	6,6	4,8
Crédit à l'administration centrale	-3,2	-13,9	10,4	4,9	11,4	5,0	6,0	3,0	-0,8
Crédit à l'économie	5,2	7,2	5,7	0,9	1,5	5,4	3,1	3,6	5,5
Autres postes, nets	1,5	-1,2	0,0	-1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	16,7	2,9	13,4	9,4	11,5	7,6	5,7
Monnaie centrale (M0)	5,0	10,7	16,7	-1,6	13,4	9,4	11,5	7,6	5,7
Crédit à l'économie	8,5	11,0	9,0	1,4	2,3	9,3	5,4	6,8	10,4
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3,8	3,6	3,3	2,8	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	2,1	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Circulation fiduciaire/M2	31,0	25,6	25,6	26,5	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6
Variation du credit net à l'État (milliards de FCFA)	-32,6	-142,8	123,6	58,4	134,9	68,8	80,4	44,6	-12,2

Sources : BCEAO et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau 8. Mali — Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2002–10¹

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Sept.
Fonds propres									
Fonds propres (valeur nette) en % des actifs	10,0	9,7	7,4	9,7	9,2	7,2	7,4	8,7	8,1
Composition et qualité des actifs									
Prêts improductifs en % du total des prêts	19,5	15,6	19,6	30,2	25,0	25,1	25,3	22,0	23,7
Prêts improductifs, moins provisions, en % du total des crédits, moins provisions	9,6	7,3	9,9	16,3	12,6	10,7	9,3	9,1	10,2
Provisions en % des prêts improductifs	56,4	57,5	55,0	55,0	57,0	65,5	66,9	64,4	63,4
Bénéfices et rentabilité									
Bénéfice net (avant impôt) en % du revenu net	14,6	13,1	-28,3	14,3	13,5	-13,9	15,9	8,4	8,4
Rendement des actifs	7,7	7,6	-22,6	8,7	8,7	-12,1	13,3	13,2	6,7
Marge globale (rend. des prêts moins coût du capital)	6,0	6,4	6,2	6,5	7,0	7,3	7,9	9,0	7,9
Liquidité									
Actifs liquides /passifs à court terme	55,6	33,3	72,7	54,5	60,0	80,0	73,3	69,2	84,6

Sources : BCEAO et estimations et projections des services du FMI.

¹ Ratios calculés sur la base des stocks (moyenne) de la période.

Tableau 9. Mali — Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–14¹

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	(Millions de DTS)						
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants							
Principal	0,0	0,0	0,0	0,5	1,2	2,9	5,2
Commissions et intérêts	0,5	0,5	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou éventuels							
Principal	0,0	0,0	0,0	0,5	1,2	2,9	5,2
Commissions et intérêts	0,5	0,6	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1
Total des obligations sur la base des crédits existants ou éventuels							
En millions de DTS	0,5	0,6	0,0	0,6	1,4	3,1	5,3
En milliards de FCFA	0,7	0,8	0,0	0,8	1,7	3,9	6,7
En % des recettes publiques	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,4	0,6
En % des exportations de biens et de services	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4
En % du service de la dette ²	0,3	0,5	0,0	0,3	0,7	1,5	2,5
En % du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
En % de la quote-part	0,5	0,6	0,0	0,6	1,4	3,3	5,7
Encours total des crédits du FMI ²							
En millions de DTS	26,0	28,0	31,8	35,3	34,1	31,2	26,0
En milliards de FCFA	36,9	38,5	41,9	45,5	43,7	39,7	32,9
En % des recettes publiques	6,1	5,3	5,4	5,5	4,8	3,9	3,0
En % des exportations de biens et de services	3,3	3,4	3,6	3,1	2,7	2,4	2,0
En % du service de la dette ²	18,0	27,7	17,3	16,2	18,5	15,7	12,4
En % du PIB	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,5
En % de la quote-part	27,9	30,0	34,1	37,8	36,6	33,5	27,9
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)	18,0	2,0	3,9	3,5	-1,2	-2,9	-5,2
Décaissements	18,0	2,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,0	0,0	0,1	0,5	1,2	2,9	5,2
Pour mémoire :	(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
PIB nominal	3913	4233	4582	5032	5432	5831	6266
Exportations de biens et de services	1121	1124	1149	1486	1588	1623	1675
Recettes publiques	607	725	780	825	915	1006	1091
Service de la dette ²	205	139	242	281	236	252	266
FCFA/DTS (moyenne de la période)	482	449

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Par hypothèse, l'accès à la FEC (précédemment la FRPC) est de 27,99 millions de DTS.

² Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 10. Mali — Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2008–11

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement ¹
12,99 millions de DTS	28 mai 2008	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
5 millions de DTS	10 décembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la première revue de l'accord.
2 millions de DTS	6 juillet 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
2 millions de DTS	11 janvier 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la troisième revue de l'accord.
2 millions de DTS	16 juillet 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
2 millions de DTS	26 janvier 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010 et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
1 million de DTS	15 mai 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010 et achèvement de la sixième revue de l'accord.
1 million de DTS	1 ^{er} décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011 et achèvement de la septième revue de l'accord.

Source : FMI.

¹ En sus des conditions généralement applicables en vertu de l'accord FEC.

Table 11. Mali — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008

	1990	1995	2000	2005	2008
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	D'ici à 2015 : réduire de 1/2 par rapport à 1990 la pauvreté et la malnutrition				
Ratio emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	49	48	49	47	47
Ratio emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	40	39	40	36	35
PIB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	1,874	1,929	2,094	2,463	2,608
Part des 20 % les plus pauvres de la population dans le revenu	7	5	6	7	7
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	38	30	28	28
Écart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	13	53	26	19	19
Ratio numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	40	86	61	51	51
Emploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)	..	96
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel	D'ici à 2015 : taux de scolarisation net à 100				
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	17	31	31
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	32	47	47
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	86	73	76
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)	12	15	31	44	57
Taux de scolarisation primaire, total (% net)	23	31	45	61	75
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	D'ici à 2015 : ratio d'éducation à 100				
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)	..	2	12	10	10
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	60	68	74	78	83
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	49	49	55	61	64
Ratio filles/garçons dans l'enseignement supérieur	15	17	47	53	45
Proportion de femmes employées hors agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	35	..
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	D'ici à 2015 : réduire de 2/3 par rapport à 1990 la mortalité des moins de 5 ans				
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	43	52	49	68	68
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	139	132	120	109	103
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	250	233	217	202	194
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	D'ici à 2015 : réduire de 3/4 par rapport à 1990 la mortalité maternelle				
Adolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	167	164	161
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	40	41	49	49
Taux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	7	8	8	8
Taux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	1,200	1,100	980	880	830
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	94	57	70	70
Besoins de contraceptifs non couverts (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)	..	26	29	31	31
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	D'ici à 2015 : inverser la propagation du SIDA et autres maladies graves				
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	32	32
Utilisation du préservatif, femmes de 15 à 24 ans (% des femmes de 15 à 24 ans)	..	3	3	4	4
Utilisation du préservatif, hommes de 15 à 24 ans (% des hommes de 15 à 24 ans)	..	26	26	29	29
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	270	290	300	310	320
Prévalence du VIH, femmes (% de la population de 15 à 24 ans)	1	1
Prévalence du VIH, hommes (% de la population de 15 à 24 ans)	0	0
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0	1	1	2	2
Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	12	11	13	13	15
Objectif 7 : préserver l'environnement	D'ici à 2015 : divers				
Émissions de CO ₂ (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	0
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	12	11	11	10	10
Installations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	26	29	32	35	36
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	29	36	44	51	56
Zones maritimes protégées (% de la superficie totale)	0
Zones terrestres protégées (% de la superficie totale)	2
Objectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement	D'ici à 2015 : divers				
APD nette par habitant (en \$ courants)	55	57	27	59	76
Service de la dette (CGE et FMI uniquement, % des exportations, hors envois de fonds des travailleurs)	15	16	13	4	5
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	0	1	2
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 habitants)	0	0	0	6	27
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	0	1	1
Autres					
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	260	250	250	440	610
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (en milliards)	2	2	3	5	8
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	23	23	25	23	22
Espérance de vie à la naissance, total (années)	43	44	46	47	48
Taux d'alphabétisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%)	19	26	26
Population, total (en milliards)	0	0	0	0	0
Échanges (% du PIB)	50.9	57.3	66.2	62.9	61.8

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).

LETTRE D'INTENTION

Bamako, le 31 décembre 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La quatrième revue de notre programme économique et financier appuyé à travers un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), a été conclue favorablement par le Conseil d'administration du FMI le 16 juillet 2010.
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme au cours des deuxième et troisième trimestres 2010. Ce mémorandum présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mener pendant l'année 2011.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et maîtriser les dépenses publiques lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin 2010, à l'exception du plancher de dépenses sociales. Il en a été de même pour les indicateurs quantitatifs à fin septembre 2010. La sous-exécution des dépenses sociales est due au retard d'exécution de toutes les dépenses que le gouvernement s'engage à rattraper d'ici la fin de l'année.
4. En 2011, le gouvernement continuera à mener une politique budgétaire prudente, conduira des réformes dans tous les domaines de la gestion des finances publiques, et poursuivra ses efforts pour développer le secteur financier et restructurer le secteur du coton. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, nous sollicitons la conclusion favorable de la cinquième revue de notre programme appuyé par la FEC et le sixième décaissement y afférant, d'un montant équivalent à 2 millions de DTS.
5. Par ailleurs, le gouvernement sollicite la bienveillance du Conseil d'Administration du FMI pour étendre jusqu'à la fin de l'année 2011 le présent accord au titre de la FEC, au delà de sa date d'expiration prévue pour le 27 mai 2011, et rééchelonner le décaissement

équivalent à 2 millions de DTS prévu pour la sixième revue en deux tranches égales. Le gouvernement sollicite que la sixième revue soit conclue avant le 15 mai 2011, sur base de critères de réalisation à fin décembre 2010, et que la septième revue le soit avant le 1^{er} décembre 2011, sur base de critères de réalisation à fin juin 2011. Le gouvernement sollicite également la fixation de ces critères de réalisation à fin juin 2011. Une telle extension devrait nous permettre de mieux prendre en compte les conclusions de l'analyse rétrospective actuellement conduite par les services du FMI au sujet de la collaboration entre le Mali et le FMI au cours des sept dernières années, avant de déterminer un nouveau programme pluriannuel de politiques économiques et financières susceptible de bénéficier de l'appui du FMI.

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme en 2011. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Le Mali consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Le gouvernement est disposé à mettre à disposition des services du FMI toutes les informations utiles visées par le Protocole d'Accord Technique sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique, ainsi que l'analyse de viabilité de la dette et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la cinquième revue par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Sanoussi TOURE

Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

MALI—MÉ MORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2010-11

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières présente les développements récents et les politiques économiques et financières du Mali en 2010 et en 2011 dans le cadre de la 5^{ème} revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU COURS DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES 2010, ET PERSPECTIVES D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

2. En 2010, la croissance réelle du PIB devrait se maintenir aux alentours de 4,5 pour cent. Le recul prononcé (-16,5 pour cent) de la production d'or occasionné par le retard du démarrage de l'exploitation d'une nouvelle mine devrait être plus que compensé par la forte croissance du secteur agricole qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable et des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien financier de l'État aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants. La bonne campagne agricole devrait maintenir l'inflation, qui s'élevait à 1,2 pour cent en moyenne annuelle à fin novembre, en-deçà de 1,5 pour cent sur l'ensemble de l'année.

3. Le déficit du compte courant, dons inclus, de la balance des paiements devrait se creuser pour atteindre 8,5 pour cent du PIB. Ce déficit sera presque entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un déficit de l'ordre de 36 milliards de FCFA (71 millions de \$) financé par une ponction sur les réserves de changes de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).

4. La masse monétaire a cru de 2,9 pour cent au cours des neuf premiers mois de 2010, sous l'impulsion du crédit à l'État. Le crédit au secteur privé n'a augmenté que de 1,4 pour cent pendant le même période, mais devrait enregistrer une croissance un peu plus marquée au quatrième trimestre en réponse à une demande accrue de crédit à la consommation en fin d'année. La croissance de la masse monétaire devrait atteindre 13 pour cent sur l'ensemble de l'année en raison de l'évolution du crédit à l'État. Les dernières données disponibles en matière de stabilité du secteur financier indiquent un maintien du ratio de capitalisation du secteur bancaire au-delà de 8 pour cent.

5. Les finances publiques se sont inscrites sur une trajectoire compatible avec les cibles du programme au cours des 3 premiers trimestres de l'année. A fin septembre, le solde budgétaire de base a enregistré un surplus de 55 milliards de FCFA (1,2 pour cent du PIB) alors qu'un déficit de 92 milliards de FCFA (2 pour cent du PIB) avait été programmé. Le

solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA) s'est également inscrit en net recul (surplus de 81 milliards de FCFA ou 1,8 pour cent du PIB) par rapport au montant programmé (déficit de 48 milliards de FCFA ou 1 pour cent du PIB). Ce résultat s'explique par la bonne performance des recettes fiscales, et le retard dans l'exécution des dépenses, en particulier celles en capital. Toutes les instances de paiement de 2009, qui s'élevaient à 129 milliards de FCFA, ont été apurées au cours des 8 premiers mois de l'année. Tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin juin et à fin septembre ont été respectés, à l'exception des planchers sur les dépenses prioritaires, dont l'exécution s'est inscrite en recul de 25 milliards par rapport au montant programmé à fin septembre (Tableau 1). Ce retard sera résorbé d'ici la fin de l'année.

6. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires en vue de maintenir l'exécution budgétaire sur la trajectoire du programme jusqu'à la fin de l'année. Le contrôle de l'exécution budgétaire à fin octobre exécuté avec les services du Fonds a révélé qu'une exécution intégrale des crédits prévus à la Loi de finances rectificative 2010 pourrait occasionner un dépassement du plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État d'un montant égal à 20 milliards de FCFA en raison d'une moins value probable des acomptes provisionnels des sociétés minières par rapport aux montants programmés. Le gouvernement procédera si nécessaire à une régulation des dépenses à due concurrence en vue de respecter les critères de réalisation de fin d'année. Le gouvernement remboursera des arriérés de crédits de TVA à concurrence d'un montant minimum de 39 milliards de FCFA et limitera les instances de paiement à fin 2010 à 80 milliards de FCFA. Pour la gestion 2010, les engagements seront arrêtés au 30 novembre 2010, sauf pour les dépenses de personnel, de communication, d'énergie, de bourses, les charges communes, les dépenses de l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses sur ressources PPTE qui pourront être engagés jusqu'au 31 décembre 2010. Ceci marque un progrès important par rapport à la gestion 2009 quand les investissements avaient été engagés jusqu'au 31 décembre. Les ordonnancements seront arrêtés au 31 janvier 2011. Pour continuer à améliorer la gestion budgétaire en 2011, les ordonnancements seront arrêtés au 31 décembre 2011 et les paiements au 31 janvier 2012, en ligne avec la directive UEMOA en la matière, qui sera transcrite en droit malien avant la fin de l'année 2011 (§26).

7. Trois des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels prévus pour la fin juin 2010 ont été mises en œuvre (Tableau 2) :

- L'application PRED 5 a été mise en service le 1^{er} septembre 2010.
- Une nouvelle présentation du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) est en cours d'élaboration avec l'assistance technique des services du FMI et d'AFRITAC-Ouest. La production régulière du TOFE suivant cette nouvelle présentation a toutefois été reportée notamment faute d'informations détaillées sur les comptes publics dans les banques commerciales. Le Trésor préparera, en collaboration avec la BCEAO, le TOFE de fin mars 2011 suivant une nouvelle présentation décrite plus loin (§27) d'ici la fin du mois de mai 2011.

- Le cadre institutionnel de gestion de la trésorerie a été défini. Le Comité technique de trésorerie a été institué par décision ministérielle le 25 octobre 2010 pour assurer un suivi hebdomadaire du plan de trésorerie et proposer au Ministre de l'économie et des finances toute mesure relative à la trésorerie de l'Etat. Ce Comité peut proposer, le cas échéant, des arbitrages nécessaires au Comité interministériel de suivi du Cadre Macroéconomique présidé par le Premier ministre.
- La Lettre de Politique de Soutien au secteur coton qui définit les orientations nécessaires pour assurer la promotion du secteur coton au Mali après la privatisation des filiales de la Compagnie malienne des textiles (CMDT) a été finalisée en août 2010 et approuvée par le Conseil des ministres le 8 octobre 2010.

8. Le gouvernement prépare également la mise en œuvre des mesures faisant l'objet de repères structurels à fin décembre 2010 (Tableau 2):

- Le gouvernement est en train de finaliser une stratégie appropriée pour garantir le remboursement régulier des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à partir du 1^{er} janvier 2011 (¶21).
- Le Ministère de l'économie et des finances prépare une évaluation de la restructuration de la Banque de l'habitat du Mali (BHM), y compris de l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts. Cette évaluation tiendra compte des conclusions en cours de finalisation de la mission d'assistance technique d'AFRITAC-Ouest qui a visité la BHM à plusieurs reprises entre juillet et septembre 2010.
- En vue de mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et modernisant la législation fiscale, la DGI préparera, d'ici la fin de l'année, une note proposant la stratégie de réforme du système fiscal par type d'impôts qui prendra notamment en compte les diagnostics posés et les recommandations proposées par la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de septembre 2010.
- La nouvelle application comptable intégrée du Trésor et son interface avec PRED5 seront mis en service à la Paierie générale du Trésor (PGT) (poste comptable exécutant 80% des dépenses du budget national) au 3 janvier 2011.

II. PROGRAMME EN 2011

A. Mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR)

9. La mise en œuvre de la phase II du CSCR (2007-2011) a été jugée satisfaisante. Cela est attesté par les résultats réalisés en 2008 et en 2009 où la plupart des indicateurs, en particulier les indicateurs sociaux ont enregistré des progrès appréciables. Ces résultats ont pu être atteints grâce à l'application d'une politique budgétaire en ligne avec les objectifs du CSCR. Toutefois, des progrès restent encore à faire notamment en matière de ciblage des allocations et d'amélioration de la qualité des dépenses (efficacité et efficience) en 2011, année terminale du CSCR II, et au-delà.

10. En 2011, les mesures prioritaires porteront principalement sur la réalisation d'actions dans six domaines qui seront privilégiés parmi l'ensemble des quatorze domaines prioritaires du CSCR II ; ces domaines privilégiés sont : l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et le développement rural, le développement des petites et moyennes entreprises, la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires, et la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques.

11. Le gouvernement entend, à la fin du CSCR II, mettre en œuvre un nouveau CSCR couvrant la période 2012-2016, le CSRSP III qui servira, comme les précédents CSCR, de cadre pour leurs politiques économiques, financières et sectorielles. La préparation de ce nouveau CSCR sera participative avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers (PTF). Cette préparation devrait démarrer avant la fin de l'année 2010 et s'étendra sur le premier semestre de 2011 ; le document du nouveau CSCR devrait être disponible avant le début du processus d'élaboration du projet de loi de finances 2012 qui devra intégrer les mesures budgétaires du CSCR III.

B. Cadre macroéconomique

12. En 2011, la croissance réelle du PIB devrait augmenter à 6 pour cent grâce à l'augmentation des productions aurifère et agricole accompagnée par les niveaux élevés observés des prix de l'or et du coton. Sous réserve d'une pluviométrie favorable, l'inflation devrait rester confortablement en dessous de l'objectif de convergence communautaire de 3 pour cent. La politique budgétaire restera prudente et aura pour objectif de maintenir le solde budgétaire de base sous-jacent à 1,3 pour cent du PIB. L'augmentation des exportations d'or devrait permettre d'améliorer le solde des opérations courantes et le solde global de la balance des paiements et de générer une contribution positive aux réserves de changes de la BCEAO. La croissance des avoirs extérieurs nets et celle du crédit à l'État et au secteur privé devraient générer une augmentation de la masse monétaire à un rythme légèrement supérieur à celui du PIB nominal, en ligne avec l'approfondissement de l'intermédiation financière observé depuis quelques années.

C. Politiques économiques et financières

Politique et réformes budgétaires

Politique budgétaire

13. Le gouvernement s'engage à poursuivre une politique budgétaire prudente. Le projet de Loi de finances 2011 introduit au Parlement le 1^{er} octobre vise un déficit du solde budgétaire de base sous-jacent de 64 milliards de FCFA (1,3 pour cent de PIB). Les recettes fiscales nettes sont projetées à 748 milliards de FCFA (14,9 pour cent du PIB), soit une légère augmentation de la pression fiscale de 14,8 pour cent attendue en 2010.

L'augmentation des recettes provient essentiellement d'une meilleure gestion des contribuables et des opérations d'importation respectivement par la DGI et la Direction générale des douanes (DGD). Le gouvernement entend également introduire une nouvelle taxe de deux pour cent sur les communications téléphoniques dont l'effet sur les recettes devrait être en grande partie compensé par l'affectation du produit de la taxe patronale sur la masse salariale à l'Office Malien de l'Habitat (OMH) pour le financement des logements sociaux (¶32).

14. Les dépenses totales et les prêts nets sont limités à 1,304 milliards de FCFA (25,9 pour cent du PIB), soit une croissance de 1,7 pour cent de PIB par rapport à l'exécution attendue en 2010. A l'intérieur de cette enveloppe, les dépenses courantes augmentent de 10 pour cent en raison de la hausse des primes et indemnités, des recrutements dans le secteur de l'éducation et de la sécurité (pour faire face à la menace terroriste dans le nord du pays), et de la hausse de la contribution à l'assurance maladie obligatoire et à la caisse de retraite des fonctionnaires. Avec un montant de 370 milliards de FCFA de ressources internes (c.-à-d. sans financement extérieur du budget spécial d'investissement) consacrées aux secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, et les autres secteurs sociaux, ce qui correspond à 38 pour cent du total des dépenses sur financement intérieur, et une augmentation de 15 pour cent par rapport à la Loi de finances rectificative 2010, le projet de Loi de finances 2011 reflète la priorité attachée par le gouvernement à la mise en œuvre du CSRSP II.

15. Le déficit total base caisse et hors dons devrait s'élever à 461 milliards de FCFA (soit 9,2 pour cent du PIB comparé à un déficit attendu de 9,1 pour cent du PIB en 2010). Ce déficit sera financé par des dons et emprunts extérieurs concessionnels à concurrence de 416 milliards de FCFA (7,9 pour cent de PIB) et par le recours au financement intérieur pour le solde de 45 milliards de FCFA (0,9 pour cent de PIB).

16. Le programme budgétaire arrêté avec les services du FMI s'écartera légèrement du projet de Loi de finances 2011 pour les deux raisons suivantes :

- *Le remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).* Au moment d'élaborer le projet de Loi de finances 2011, le gouvernement ne disposait pas de tous les éléments nécessaires à l'estimation des crédits de TVA à rembourser aux sociétés exportatrices d'or et à d'autres opérateurs en 2011. Dans l'attente d'une estimation plus exacte, le projet de Loi de finances 2011 prévoit 4 milliards de FCFA pour les remboursements d'impôts. Ce montant a été entretemps estimé par la DGI et la DGD

en collaboration avec les services du FMI à 33 milliards de FCFA. Dès lors, le gouvernement déposera, d'ici la fin avril 2011, un projet de loi de finances rectificative qui proposera des mesures pour augmenter les recettes ou diminuer les dépenses à due concurrence en vue de maintenir l'objectif de déficit du solde budgétaire de base sous-jacent à 1,3 pour cent du PIB. En attendant, le programme budgétaire arrêté dans le cadre du programme prévoit une réduction des dépenses d'investissement sur financement intérieur dans les secteurs non prioritaires à concurrence de 24 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB).

- *Le remboursement des arriérés accumulés au cours des exercices antérieurs.* En plus du remboursement d'arriérés identifiés dans le projet de Loi de finances 2011 pour un montant de 6 milliards de FCFA, le gouvernement apurera des arriérés sur exercices antérieurs pour un montant minimum de 4,3 milliards de FCFA. Ce montant de 10,3 milliards s'explique, à concurrence de 8 milliards, par le remboursement des crédits de TVA identifiés à l'heure actuelle et, à concurrence de 2,3 milliards, par le paiement d'appels de garanties. Le gouvernement procédera d'ici fin février 2011 à une évaluation des crédits de TVA dus et non payés au 31 décembre 2010 (¶21). Le gouvernement s'engage à réexaminer le montant des arriérés à payer en 2011 à la lumière des résultats de cette évaluation et du recensement des engagements, avals et cautions effectué par la Direction générale de la dette publique (DGDP, ¶30), et à prendre en compte ces nouveaux éléments dans le projet de loi de finances rectificative. En attendant, le programme budgétaire arrêté dans le cadre du programme prévoit une augmentation du remboursement des arriérés par rapport au projet de Loi de finances 2011 de 4,3 milliards de FCFA (0,1 pour cent du PIB) et une augmentation du financement intérieur à due concurrence.

17. En conséquence, le besoin global de financement intérieur retenu dans le programme s'élève à 49 milliards de FCFA (1,0 pour cent du PIB) en 2011. Il sera couvert principalement par l'utilisation des recettes de la privatisation de SOTELMA pour un montant de 36 milliards de FCFA (0,7 pour cent de PIB).

18. L'utilisation des recettes de la privatisation de la SOTELMA continuera d'être consacrée essentiellement à des dépenses d'investissement. Les dépenses proposées dans la loi de finances 2011 concernent essentiellement des projets dans les domaines des infrastructures (routes, transport, communication), de l'agriculture, du développement des ressources humaines, de la promotion du secteur privé (fonds de garantie au secteur privé, fonds national d'investissement, Tableau 6).

Réformes de la gestion des finances publiques

Politique fiscale

19. A la lumière de la stratégie de réforme fiscale retenue par la DGI (¶8), le gouvernement identifiera, au plus tard le 30 juin, les mesures fiscales à introduire dans le

projet de loi de finances pour 2012 et proposera dans le projet de loi de finances 2012 un plan d'actions sur les trois prochaines années visant à moderniser et simplifier la législation fiscale, et à l'aligner sur les directives régionales en la matière (repère structurel proposé, Tableau 4). Sans attendre, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA énoncées ci-après (§21).

20. Le gouvernement réalisera, d'ici le 28 février 2011, une étude en vue de mettre en œuvre un mécanisme d'indexation des prix du pétrole à la pompe sur l'évolution des prix fournisseur qui permettra de sécuriser les recettes fiscales de l'Etat tout en modulant les augmentations trop brusques des prix à la pompe. La politique actuelle qui consiste à moduler à la baisse la fiscalité pétrolière et/ou la marge des opérateurs en cas de hausse des prix fournisseurs a conduit à d'importants manques à gagner pour le budget de l'Etat estimés à 62 milliards de FCFA (1,6 pour cent du PIB) en 2008, 7 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB) en 2009 et 13 milliards de FCFA (0,3 pour cent du PIB) au cours de trois premiers trimestres de 2010.

Administrations fiscale et douanière

21. En 2011, une priorité sera accordée à la mise en œuvre de réformes pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes seront prises :

- A compter du 1^{er} janvier 2011, un compte du Trésor sera ouvert à la BCEAO pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'utilisation de ce compte sera réservée au remboursement des crédits de TVA. Cette pratique permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dus aux sociétés minières sur leurs importations et à toutes les autres sociétés, dont les montants sont projetés en 2011 à 21 milliards de FCAF et 11 milliards de FCFA respectivement.
- D'ici le 28 février 2011, la DGI va procéder à une évaluation des crédits de TVA accumulés au 31 décembre 2010 qui restent à rembourser par l'Etat (§16).¹ Ses résultats seront validés par toutes les parties concernées et serviront à déterminer l'horizon et les autres modalités d'un apurement des arriérés en question.
- D'ici le 30 juin 2011, il sera mis fin, au régime de taxation des importations au taux réduit de 6 pour cent sans droit à remboursement de crédit de TVA dont bénéficient

¹ Une exploitation détaillée des données du système SIGTAS à la DGI fait apparaître un stock résiduel de 154 milliards de FCFA (3,3 pour cent du PIB) de crédits de TVA au 31 janvier 2010. Ces données sont sujettes à vérification car elles pourraient inclure des crédits de TVA qui auraient déjà été remboursés ou ne sont pas éligibles au remboursement, et des erreurs d'encodage.

deux sociétés aurifères, ainsi qu'au régime d'exonération de la TVA appliqué à leurs sous-traitants. Ainsi, toutes les sociétés aurifères et leurs sous-traitants seront soumis au régime normal de la TVA au taux unique de 18 pour cent d'ici fin juin 2011.

- D'ici le 30 juin 2011, le seuil d'assujettissement sera relevé de 30 à 50 millions de FCFA pour simplifier la collecte de la TVA.
- D'ici au 30 septembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA sera supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra de façon progressive avant le 30 juin 2012.
- Au, plus tard à l'occasion de l'introduction du projet de Loi de finances 2012 à l'Assemblée nationale, le Gouvernement proposera des amendements à la législation fiscale en vue de en vue d'aligner la législation de la TVA au Mali avec la Directive UEMOA sur la TVA.

22. La DGI et la DGD poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale et douanière, avec l'assistance technique du FMI. La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la nouvelle Direction des Moyennes Entreprises (DME) qui prendra des dispositions pour la relance systématique des contribuables ne respectant pas leurs obligations déclaratives. De même, la DGD introduira une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès le début 2012. Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui accomplira en 2011 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Une mobilisation accrue des ressources fiscales nécessitera également une modernisation de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC), créée en 2002, ainsi qu'un renforcement de ses capacités.

23. La nouvelle application comptable intégrée du Trésor et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) seront mis en service à la Recette générale (RGD) du District de Bamako avant le 30 novembre 2011.

Gestion des dépenses publiques et transparence des finances publiques

24. Les résultats préliminaires de l'évaluation PEFA réalisée en 2010 mettent en évidence des progrès du système de gestion des dépenses publiques du Mali en matière notamment de crédibilité et d'exhaustivité du budget, de préparation des lois de finances. Ils soulignent néanmoins des faiblesses persistantes concernant le suivi des arriérés intérieurs, la comptabilité et l'audit externe.

25. Afin de poursuivre les progrès accomplis, le gouvernement a adopté en juillet 2010 un nouveau plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) couvrant la période 2011-15. Les actions

du PAGAM-GFP II sont organisées autour de quatre objectifs stratégiques: l'optimisation durable des recettes ; une préparation et une exécution du budget conforme aux normes internationales ; la responsabilisation des acteurs et l'accroissement de la transparence des finances publiques ; le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation.

26. Ce plan reflète la volonté du gouvernement de jouer un rôle exemplaire dans la transposition et la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière de gestion des dépenses publiques. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives No 5 à 10/ 2009 de l'UEMOA relatives à la transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'Etat et au TOFE d'ici le 31 octobre 2011.

27. A court terme, le gouvernement souhaite également approfondir les actions pour améliorer l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure, renforcer la comptabilité, l'audit externe et les statistiques de finances publiques :

- *Les modifications de crédits effectuées en cours d'année seront rapportées de manière consolidée dans les projets de loi de finances rectificatives ou de règlement.* Toutes les mesures réglementaires modifiant les crédits en cours d'année (décrets d'avances, transferts, virements, reports, annulations, fonds de concours, ...) seront jointes pour information au premier projet de loi de finances rectificative suivant leur adoption ou, à défaut, au projet de loi de règlement de l'exercice correspondant.
- *Une étape sera franchie vers l'établissement d'un Compte Unique du Trésor.* Le Trésor produira à partir de janvier 2011 une situation des comptes bancaires des entités publiques dans les banques commerciales et à la BCEAO qui sera mise à jour mensuellement pour les entités comprises dans le périmètre du TOFE et trimestriellement pour les autres entités publiques. Des comptes identifiés dans les banques commerciales seront fermés. Une étude d'impact du transfert des banques commerciales à la BCEAO de l'ensemble des comptes ouverts par les entités publiques localisées à Bamako, Mopti et Sikasso (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sera produite avant le 30 juin 2011 (repère structurel proposé, Tableau 4). Les comptes dans les banques commerciales des services du Ministère de l'Economie et des Finances à Bamako, Mopti et Sikasso seront transférés à la BCEAO selon un calendrier qui sera défini en fonction des résultats de l'étude.
- *La qualité des comptes sera progressivement renforcée.* Les soldes anormaux constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers de des balances générales des comptes de l'ACCT, de la PGT et de la RGD seront apurés avant le 30 juin 2011.

- *La production et l'audit des comptes annuels de l'Etat seront accélérés.* Pour les comptes publics antérieurs à 1991, le gouvernement mettra en œuvre une stratégie de jugement des comptes en fonction des résultats d'une évaluation des modalités de certification et de jugement de ces comptes qui sera réalisée avant le 31 décembre 2010. Le jugement des comptes publics des exercices postérieurs de 1992 à 2006 fera l'objet d'un plan d'action intégré aux chronogrammes annuels de mise en œuvre du PAGAM/GFP II. Les projets de lois de règlement pour les exercices 2007, 2008, et 2009 ont été adoptés par le gouvernement et celui pour l'exercice 2010 sera adopté avant le 30 septembre 2011.
- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications seront apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶22 ; repère structurel proposé, Tableau 4).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé.* Le nouveau logiciel de gestion des dépenses PRED5 sera utilisé pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements sont effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des rapports mensuels seront produits à cet effet.

Contrôle interne et externe

28. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur général a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement s'apprête à adopter une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15, avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. De même, le gouvernement est déterminé à améliorer les procédures de recouvrement et a sollicité une assistance technique du FMI en matière de comptabilisation des recettes (¶23) au cours du premier trimestre 2011.

Gestion de la dette

29. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale indique que le risque de surendettement doit être modifié de faible à modéré parce que la vulnérabilité de la dette du Mali à des chocs extérieurs s'est accrue : en effet, la volatilité des exportations d'or a augmenté plus qu'anticipé lors de l'analyse précédente. Cette mise à jour confirme également que la viabilité de la dette du Mali dépend de la poursuite d'une politique macroéconomique prudente ancrée sur le maintien du déficit enregistré au niveau du solde budgétaire de base à un niveau proche de 1 pour cent du PIB. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement

extérieurs de préférence par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent.

30. Pour renforcer la gestion de la dette intérieure, le Ministre de l'économie et des finances vient de confier à la Direction générale de la dette publique (DGDP) du Ministère de l'économie et des finances la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances (repère structurel proposé, Tableau 4). La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des ministères et des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des garanties exigibles d'un montant de 19 milliards de FCFA (0,4 pour cent du PIB) dont l'échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers.

Politique de développement du secteur financier

31. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre sa Stratégie de développement du secteur financier adoptée en 2008 en tenant compte des recommandations du Programme d'Évaluation du Système Financier (PESF) de la même année. Les quatre axes prioritaires de cette stratégie sont :

- le renforcement et le développement du secteur bancaire et des marchés de capitaux ;
- le renforcement et le développement des institutions financières non bancaires ;
- la consolidation, le renforcement et le développement du secteur de la micro finance; et
- l'amélioration du cadre juridique et judiciaire.

32. En 2011, le gouvernement mettra en priorité les mesures suivantes :

- *La restructuration de la BHM* : la mise en œuvre du plan de restructuration adopté le 30 décembre 2009 vise le désengagement de l'État du capital de la banque en 2012. Un dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration avec l'appui de la Banque mondiale en vue de recruter un conseiller du gouvernement pour mener la privatisation à bien. D'ici là, le Ministère de l'économie et des finances et la BCEAO suivent étroitement les opérations de la BHM afin que les moyens mis à sa disposition par l'État via la recapitalisation (à concurrence de 11,4 milliards de FCFA en 2010) et la domiciliation à la BHM des fonds du budget national destiné au financement des logements sociaux (à concurrence de 7 milliards de FCFA en 2011) conduisent à des prêts productifs.
- *Le relèvement du niveau de capital des banques et des établissements financiers* : ce relèvement en vue d'observer le minimum requis par la réglementation UEMOA (5 milliards de FCFA à l'échéance du 31 décembre 2010, et 10 milliards de FCFA à un horizon à déterminer), fera l'objet d'un suivi régulier par la BCEAO.

- *La mise en œuvre de mécanismes de garantie de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME)* : un mécanisme de garantie partielle d'un montant de 26 millions de \$ (0,3 pour cent de PIB) est mis en œuvre auprès de deux banques en collaboration avec la Société financière internationale (SFI). Le gouvernement a mis en place un fonds de garantie partielle d'un montant de 595 millions de FCFA (moins de 0,1 pour cent de PIB) sur la période 2009-13 pour faciliter l'accès de 200 PME au financement bancaire. Il a aussi lancé deux études de faisabilité en vue de la création d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement en faveur du secteur privé.
- *La création d'une société de gestion du patrimoine immobilier des banques*. Cette institution aurait pour mission l'allègement du bilan des banques par l'acquisition des biens immobiliers reçus par la réalisation des garanties. En accord avec la Banque mondiale, il a été décidé de faire jouer ce rôle à l'Agence de cessions immobilières (ACI), une société anonyme d'économie mixte dont l'objectif est la viabilisation et la vente de terrains.
- *Le développement de la micro finance* : par l'adoption de la nouvelle réglementation sur les systèmes financiers décentralisés et la mise en œuvre du plan national pour le développement de la micro finance en collaboration avec les certains partenaires techniques et financiers.
- *La mobilisation des transferts de fonds des migrants par le secteur financier*: par la réalisation d'une étude et d'un atelier sur les initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds des migrants.

Réforme du secteur du coton

33. Le gouvernement entend mener à bien la privatisation de la CMDT en 2011. Six investisseurs potentiels ont visité les sites des quatre filiales de la CMDT du 27 octobre au 5 novembre 2010. La remise des offres est prévue pour le 20 décembre 2010, et la sélection des investisseurs en avril 2011 en vue de leur prise de contrôle des filiales en mai 2011 avant le démarrage de la campagne 2011 /12. Le gouvernement veillera à ce que cette opération de privatisation se passe dans les meilleures conditions afin d'assurer la pérennité économique et financière du secteur coton

Gouvernance

34. Animé de la volonté de faire du secteur minier un moteur du développement et de lutte contre la pauvreté, le Mali a posé sa candidature pour adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2006. Dans ce cadre, le Mali a produit un premier rapport pour faire le rapprochement des flux des paiements effectués par les

entreprises minières et les revenus perçus par l'État pour l'exercice 2006 basé sur les résultats d'audits externes. Sur base des résultats de rapport, le validateur désigné par le secrétariat de l'ITIE a conclu que le Mali a fait des progrès significatifs mais n'est pas encore conforme. Tirant les leçons de ce premier rapport, le gouvernement a entamé l'élaboration d'un second rapport concernant les recettes minières en 2007 et 2008 en vue d'adhérer à l'initiative ITIE avant fin 2012.

III. SUIVI DU PROGRAMME

35. Le programme en 2011 fera l'objet d'une évaluation sur la base de critères de réalisation et d'indicateurs quantitatifs à fin juin, de critères de réalisation continus (Tableau 3) et de repères structurels (Tableau 4). Les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

36. Les discussions pour la sixième revue du programme se focaliseront sur la mise en œuvre des réformes structurelles de la gestion des finances publiques et celles pour la septième revue sur l'élaboration du le projet de Loi de finances 2012, compte tenu de l'ancrage des finances publiques sur un déficit de base sous-jacent d'environ 1 pour cent du PIB.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et Indicateurs quantitatifs, 2010 ¹

	Mars				Juin				Septembre				Critères de réal.
	Indicateurs	Ajustés	Prél.	Statut	Critères de réal.	Ajustés	Prél.	Statut	Indicateurs	Ajustés	Prél.	Statut	
(en milliards de FCFA)													
Critères de réalisation quantitatifs													
Financement intérieur net de l'État (plafond) ²	0.0	52.4	19.3	Respecté	79.8	128.7	-32.8	Respecté	113.7	176.0	-1.4	Respecté	127.0
dont : financement bancaire et sur le marché	0.0	52.4	46.9	Respecté	99.3	148.2	62.7	Respecté	128.7	191.0	56.7	Respecté	138.6
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0
Recettes fiscales nettes (plancher)	130.0	...	154.8	Respecté	304.7	...	343.0	Respecté	490.9	...	503.0	Respecté	677.1
Indicateurs financiers													
Solde budgétaire de base (plancher)	-30.0	...	23.3	Respecté	-52.8	...	80.8	Respecté	-92.4	...	55.4	Respecté	-111.5
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) ⁴	10.0	...	23.3	Respecté	-38.8	...	106.7	Respecté	-48.4	...	81.3	Respecté	-51.7
Dépenses prioritaires (plancher)		117.0	...	97.3	Pas respecté	175.0	...	150.0	Pas respecté	235.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Aide budgétaire extérieure	20.0	...	15.5		68.3	...	50.9		96.4	...	90.6		144.1
Instances de paiement	-2.0	...	-54.4		-43.7	...	-83.6		-48.7	...	-108.2		-49.1
Remboursements de crédits de TVA	0.0	...	0.0		0.0	...	-1.8		0.0	...	-2.8		-29.0

Source: autorités maliennes.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) du 28 juin 2010 pour les définitions.

² Les cibles pour ces critères de réalisation ou indicateurs quantitatifs sont ajustés en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement et des remboursements de crédits de TVA. Voir PAT du 28 juin 2010 pour plus de détails.

³ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

⁴ Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour les cinquième et sixième revues du programme FEC

Mesures	Fondement macroéconomique	Statut
Pour la fin de juin 2010 (dans le contexte de la cinquième revue)		
1 Mettre en service le nouveau logiciel de gestion des dépenses (PRED5)	Améliorer la gestion budgétaire.	Mis en oeuvre le 1er septembre
2 Mettre en place un nouveau système d'information sur les opérations financières de l'État (tableau TOFE) qui corresponde aux meilleures pratiques internationales, y compris pour la présentation du financement intérieur.	Renforcer les statistiques et l'information sur les opérations de l'État	En cours de mise en oeuvre
3 Créer un comité interministériel pour la planification de la gestion de la trésorerie sous les auspices du Ministère de l'économie et des finances, avec un secrétariat technique permanent fourni par le Trésor	Améliorer la gestion de la trésorerie et sa coordination avec la gestion budgétaire.	Mis en oeuvre le 25 octobre
4 Établir un projet de document sur le rôle de l'État dans la filière coton après la privatisation de la CMDT.	Établir l'environnement économique dans la filière coton pour l'après-privatisation de la CMDT.	Mise en oeuvre en août
Pour la fin de décembre 2010 (dans le contexte de la sixième revue)		
1 Mettre en service un système de gestion et de paiement à temps des crédits de TVA aux sociétés créancières légitimes.	Empêcher l'accumulation d'arriérés de crédits de TVA et assurer la neutralité de la TVA sur les exportations.	
2 Produire une évaluation de la restructuration de la BHM, y compris l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts.	S'assurer que le redressement de la BHM est effectivement en bonne voie.	
3 Préparer un programme de réforme du système fiscal visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris par un réexamen des exonérations	Simplifier le système fiscal et le rendre plus dynamique tout en appliquant les directives régionales.	
4 Mettre en service au Trésor le nouveau logiciel de comptabilité publique tout en prévoyant l'interaction nécessaire avec le logiciel d'application budgétaire pour assurer le suivi de la dépense (y compris le stock de factures en souffrance) de l'engagement au paiement.	Améliorer la comptabilisation des opérations financières de l'État, ainsi que leur divulgation.	

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs proposés, 2011 ¹

	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Indicateurs	Critères de réal.	Indicateurs	Proj.
Critères de réalisation				
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	118.4	189.8	179.2	66.5
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales brutes (plancher)	181.4	362.9	559.4	755.8
Indicateurs				
Solde budgétaire de base (plancher)	-26.0	-62.7	-79.9	-100.4
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) ⁴	-17.0	-44.7	-52.9	-64.4
Dépenses prioritaires (plancher)	50.8	112.8	188.3	271.4
<i>Pour mémoire:</i>				
Aide budgétaire extérieure	73.9	74.5	94.1	121.1
Instances de paiement	-80.0	-80.0	-80.0	0.0
Remboursements d'impôts	-7.7	-15.4	-24.0	-32.6
Remboursement d'arriérés	-5.2	-10.3	-10.3	-10.3

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

³ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁴ Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 4. Mali: Repères structurels proposés pour le programme FEC, 2011

Mesures	Fondement macroéconomique	Echéance
Dans le contexte de la septième revue		
Préparer une base de données incluant : (i) toutes les conventions d'emprunts intérieurs signées par l'Etat et retraçant le stock de dette à la fin 2010 ainsi que l'échéancier trimestriel des remboursements du capital et des intérêts ; et (ii) les garanties, avals et cautions accordés au nom de l'État	Renforcer la gestion de la dette intérieure	28 février
Produire le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) à fin mars 2011 suivant la présentation décrite dans le paragraphe 22 du Protocole d'accord technique (PAT)	Renforcer la transparence budgétaire	31 mai
Réaliser une étude d'impact du transfert de l'ensemble des montants sur des comptes ouverts dans des banques commerciales par les entités publiques (à l'exception des comptes-projets dont la création est prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sur le compte unique du Trésor à la BCEAO	Renforcer la gestion de trésorerie	30 juin
Introduire dans le projet de loi de finances 2012 une réforme du système fiscal, visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris à travers une réduction des exonérations	Renforcer la mobilisation des recettes et l'environnement des affaires	30 septembre

Tableau 5. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2011

	Mars Prog.	Juin Prog.	Sept Prog.	Dec Prog.
(en milliards de FCFA)				
Recettes et dons	244.4	465.2	753.4	1,062.6
Recettes totales	199.1	398.3	611.6	824.8
Recettes budgétaires	181.3	362.5	557.9	753.3
Recettes fiscales	173.7	347.5	535.4	723.2
Impôts directs	51.1	102.3	153.4	204.5
Taxes indirectes	122.6	245.2	382.0	518.7
TVA	69.0	138.0	215.6	293.1
Accises sur produits pétroliers	5.4	10.8	17.3	23.9
Droits d'importation	24.0	48.0	77.3	106.6
Autres taxes indirectes	31.9	63.9	95.8	127.7
Remboursements de taxes	-7.7	-15.4	-24.0	-32.6
Recettes non fiscales	7.5	15.1	22.6	30.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	53.6	71.5
Dons	45.3	66.9	141.8	237.8
Projets	38.7	77.3	116.0	154.6
Budget	45.8	46.4	66.0	83.2
dont : aide budgétaire générale	17.2	17.8	34.4	47.1
dont : aide budgétaire sectorielle	28.6	28.6	31.6	36.1
Dépenses totales et prêts nets	331.4	649.5	960.7	1,279.4
Dépenses budgétaires	311.5	609.8	901.1	1,199.9
Dépenses courantes	160.3	335.9	501.5	673.2
Traitements et salaires	63.7	127.4	198.6	269.8
Biens et services	53.3	113.1	164.5	224.8
Transferts et subventions	37.4	83.4	121.0	153.5
Intérêts	5.9	12.1	17.5	25.1
dont: intérieures	2.5	2.5	4.4	8.0
Autres dépenses courantes	151.2	273.9	399.5	526.7
Dépenses en capital	151.2	273.9	399.5	526.7
Financement extérieur	104.6	180.6	259.6	340.1
Financement intérieur	46.6	93.3	139.9	186.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	53.6	71.5
Prêts nets	2.0	4.0	6.0	8.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-132.2	-251.3	-349.1	-454.5
Solde budgétaire global (dons inclus)	-87.0	-184.4	-207.3	-216.7
Variation des arriérés	-5.2	-10.3	-10.3	-10.3
Ajustement base caisse	-80.0	-80.0	-80.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-172.1	-274.7	-297.6	-227.0
Financement	-172.1	-274.7	-297.6	-227.0
Financement extérieur (net)	62.5	97.6	131.9	177.9
Prêts	65.5	102.8	140.2	187.3
Prêts projets	37.4	74.7	112.1	149.4
Prêts budgétaires	28.1	28.1	28.1	37.9
Amortissement	-4.6	-13.1	-17.9	-23.4
Allègement de la dette	1.6	7.9	9.6	14.0
Financement intérieur (net)	109.7	177.1	165.7	49.1
Système bancaire	98.6	161.1	154.0	80.4
Crédit net à l'État	98.6	161.1	154.0	80.4
FMI (net)	1.4	1.2	1.1	2.7
Credit BCEAO (net)	-0.6	-1.3	-1.9	-2.6
Autre	97.8	161.1	154.8	80.3
Recettes de privatisation	0.0	0.0	3.3	3.3
Autre financement	11.1	16.0	8.4	-34.6
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ¹	-26.0	-62.7	-79.9	-100.4
Solde budgét. de base sous-jacent ²	-17.0	-44.7	-52.9	-64.4
Aide budgétaire extérieure	73.9	74.5	94.1	121.1
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	118.4	189.8	179.2	66.5

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Recettes totales, moins dépenses courantes hors intérêts et prêts nets, hors dons, dépenses en capital financées sur ressources extérieures et dépenses financées par l'aide PPTE.² Solde budgétaire de base hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

Tableau 6: Utilisation des ressources de la vente de 51% de la participation de l'Etat dans la SOTELMA

	2009	2010	2011	2012	Total
	(in CFA millions)				
<u>Assainissement des Finances Publiques</u>	<u>9,500</u>	<u>23,000</u>	<u>0</u>	<u>9,500</u>	<u>42,000</u>
Opérateurs économiques	0	21,000	0	3,000	24,000
Banques	9,500	2,000	0	6,500	18,000
<u>Développement des ressources humaines</u>	<u>1,000</u>	<u>11,253</u>	<u>5,255</u>	<u>0</u>	<u>17,508</u>
Jeunesse, Education, Emploi	0	9,300	5,255	0	14,555
Enseignement supérieur	0	3,900	3,755	0	7,655
Construction d'infrastructures universitaires à Bamako et Ségou	0	3,188	3,755	0	6,943
Création d'un fonds de compétitivité pour la recherche	0	500	0	0	500
Interconnexion Université de Bamako	0	212	0	0	212
Enseignement Secondaire, Formation Professionnelle, Jeunesse et Emploi	0	5,400	1,500	0	6,900
Construction et équipement de Lycées Techniques et IFPs ¹	0	4,400	1,000	0	5,400
Renforcement des capacités Financières de l'APEJ	0	1,000	500	0	1,500
<u>Santé et Développement social</u>	<u>1,000</u>	<u>1,953</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2,953</u>
Complément pour la Construction Hôpital de Mopti	0	1,000	0	0	1,000
Complément pour la Construction Hôpital de Sikasso	1,000	0	0	0	1,000
Equipped Informatique Assurance Maladie Obligatoire	0	953	0	0	953
<u>Infrastructures et Equipements</u>	<u>0</u>	<u>7,747</u>	<u>11,263</u>	<u>0</u>	<u>19,010</u>
Routes et ponts	0	3,375	3,875	0	7,250
Kayes : bitumage de la route Bafoulabé-Mahina 6 km	0	1,000	0	0	1,000
Koulikoro : bitumage 5 km de voirie	0	1,000	0	0	1,000
Kidal : bitumage 5 km de voirie	0	375	875	0	1,250
Bamako: construction voie d'accès à l'hôpital de Yirimadio	0	1,000	0	0	1,000
Sikasso : Pont sur le Baoulé entre Manankoro-Tienfinzo	0	0	3,000	0	3,000
Communication et Transports	0	4,372	7,388	0	11,760
1 Car Régie 12 caméra	0	1,950	0	0	1,950
1 Car de production de 4 caméras	0	700	0	0	700
1 Car régie audio production et reportage	0	45	105	0	150
1 Fly et accessoires sur véhicule	0	108	252	0	360
1 Station terrienne émission	0	669	931	0	1,600
Acquisition 2ème Chaîne ORTM	0	0	4,000	0	4,000
Acquisition de 2 bateaux à fond plat pour la COMANAV	0	900	2,100	0	3,000
<u>Développement de l'Agriculture</u>	<u>0</u>	<u>13,675</u>	<u>225</u>	<u>0</u>	<u>13,900</u>
Aménagements de proximité	0	3,330	225	0	3,555
Entretien aménagement infrastructures vulgarisation Office du Niger	0	4,100	0	0	4,100
Dotation Fonds National de Développement Agricole	0	5,000	0	0	5,000
Appui à la mise en valeur/mesures d'accompagnement	0	445	0	0	445
PRODEVALAIT ²	0	800	0	0	800
<u>Amélioration du cadre de vie</u>	<u>0</u>	<u>18,206</u>	<u>5,708</u>	<u>0</u>	<u>23,914</u>
Dotation du Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales	0	6,000	4,000	0	10,000
Réhabilitation des casernes militaires	0	3,292	1,708	0	5,000
Programme Logements Sociaux	0	6,500	0	0	6,500
Aménagement du DIAFRANA KO	0	1,614	0	0	1,614
Construction du monument du cinquantenaire	0	800	0	0	800
<u>Soutien au Financement du Développement des PME-PMI</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6,000</u>	<u>0</u>	<u>6,000</u>
Création d'un Fonds de Garantie pour le secteur privé	0	0	3,000	0	3,000
Création d'un Fonds National d'Investissement	0	0	3,000	0	3,000
<u>Réforme Économique et Amélioration de la Gouvernance</u>	<u>0</u>	<u>6,900</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>6,900</u>
Restructuration BHM	0	5,000	0	0	5,000
Appui au RAVEC	0	1,900	0	0	1,900
<u>Projets divers</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>7,579</u>	<u>0</u>	<u>7,579</u>
<u>Investissements Publics en partenariat avec les Bailleurs de Fonds</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>28,577</u>	<u>28,577</u>
Création d'un pôle de technologie	0	0
Raccordement de villes secondaires au réseau routier national sur plus de 100 Km	0	0
Construction d'un second pont à Kayes,	0	0
Aménagement et le développement du Système Faguibine,	0	0
Aménagement du parc industriel de Bamako Sénou,	0	0
Mise en place d'un cadastre moderne pour les villes de Bamako et de Kati	0	0
Renforcement des capacités logistiques des Armées et des Administrations Territoriales	0	0
<u>Plan social</u>	<u>15,000</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>15,000</u>
Total	25,500	80,781	36,030	38,077	180,388

1/ IFP: Instituts de Formation Professionnelle

2/ Projet Développement et Valorisation de la Production Laitière au Mali.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE (PAT)

1. Ce protocole d'accord définit les repères et les critères d'évaluation du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en 2011. Il fixe également la périodicité et les délais limites de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la « dette » et des « emprunts concessionnels » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- (a) La dette est définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI No. 6230-(79/140), révisée le 31 août 2009 par la décision n° 14416-(09/91).
- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément don supérieur à 35 %). Les taux utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) correspondant aux devises d'emprunt établis par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux moyen d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois. Aux taux moyens à 10 ans et à 6 mois seront ajoutées les mêmes marges que celles utilisées par l'OCDE pour des périodes de remboursement différentes (0,75% pour des périodes de remboursement de moins de 15 ans, 1% entre 15 et 19 ans, 1,15% entre 20 et 29 ans, et 1,25% pour 30 ans et plus).

II. CRITERES DE REALISATION ET INDICATEURS QUANTITATIFS

4. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin juin 2011 et d'indicateurs quantitatifs à fin mars et fin septembre 2011.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

5. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

6. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement à l'État est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'une correction négative si l'**aide budgétaire extérieure** est supérieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire global et sectoriel). Le facteur de correction sera appliqué au taux de 0 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA; et 100 % au delà de 25 milliards de FCFA. Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État et le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la

DNCT dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelque soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État en 2010 sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts et des arriérés relevant d'exercices antérieurs à 2011** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 3(a) s'applique ici.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus contractée ou garantie par l'État et/ou les entreprises publiques

12. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 de la décision du Conseil d'administration No. 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91), mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue.

13. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les Établissements publics à caractère administratifs (EPA), les Établissements publics à caractère scientifique et technique, les Établissements publics à caractère professionnel, les Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les entreprises publiques, et les Collectivités locales.

14. Un plafond de zéro est fixé pour les emprunts à des conditions non concessionnelles. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

15. Le Gouvernement s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % tel que défini au paragraphe 3 (b). Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas (i) aux financements accordés par le FMI, (ii) aux transactions de rééchelonnement de la dette existant à la date de l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI, et (iii) à la dette en franc CFA contractée ou garantie par l'État avec des résidents dans la zone de UEMOA, y

compris la dette en franc CFA initialement contractée ou garantie par le gouvernement avec des résidents de l'UEMOA et acquises ultérieurement par des non-résidents.

D. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par le Gouvernement et/ou des entreprises publiques

16. La définition aux paragraphes 2 et 3 s'applique également à ce critère de réalisation. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits liés aux importations, les emprunts extérieurs de la CMDT garantis par les recettes d'exportation de coton, et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation. Les bons du Trésor et obligations émis en franc CFA sur le marché régional de l'UEMOA sont également exclus de ce critère de réalisation. Dans le cadre du programme, le gouvernement et les entreprises publiques s'engagent à ne pas contracter, garantir ou avaliser la dette extérieure non concessionnelle à court terme. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

E. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

17. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année 2011, notamment les crédits de TVA accumulés en 2011.

F. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

18. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE.

G. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA

19. Le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA est défini conformément au solde budgétaire de base défini dans le paragraphe 18, duquel sont déduites les dépenses financées avec les recettes de privatisation de SOTELMA tirées du compte spécial auprès de la BCEAO.

H. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

20. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses du Ministère de l'Education de Base, du Ministère de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, du Ministère de la Santé, et du Ministère du Développement Social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

III. MESURES STRUCTURELLES

21. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

22. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** seront apportées au **Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire seront comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction sera faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction sera effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction sera faite entre le Trésor, l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Au sein des opérations du Trésor, les dépôts et tirages sur le compte de recettes de privatisation SOTELMA seront isolés spécifiquement. Les autres financements comprennent principalement les chèques non encaissés, les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

23. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) et détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	Balance générale du trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)		
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois	
Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines	

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Opérations de trésorerie de la CMDT	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur ordonnancement	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments net de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
CSCR	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶ 20.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

**Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette
selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu**

Réalisée par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey
et Jan Walliser et Carlos Braga (Banque mondiale)

3 janvier 2011

L'analyse de la viabilité de la dette (AVD) actualisée montre que le risque de surendettement, qui était bas, devient modéré à cause d'une vulnérabilité accrue liée à une volatilité des exportations d'or supérieure à ce que prévoyait l'AVD de 2009. Compte tenu de la baisse des exportations d'or attendue à moyen terme et des perspectives incertaines de diversification des exportations, la viabilité de la dette du Mali doit continuer de faire l'objet d'un suivi rapproché et être appuyée par des politiques financières prudentes.

I. CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette publique extérieure

1. **Grâce à l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), l'encours de la dette extérieure du Mali a nettement fléchi.** La dette extérieure contractée ou garantie par l'État est passée de 103 % du PIB en 2000 à 19 % en 2006, à la suite des allègements au titre de la PPTE renforcée et de l'IADM, intervenus respectivement en 2002 et en 2006 (Tableau texte 1). À la fin 2009, elle était remontée à 21 % du PIB en raison surtout de nouveaux prêts de l'Association internationale de développement (IDA), de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Banque islamique de développement (BIsD) et du FMI (principalement sous forme d'une allocation de 74 millions de DTS). La totalité de la dette extérieure malienne est publique et la plus grande partie due à des créanciers multilatéraux, notamment l'IDA, la BAD et la BIsD.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	1939,7	1968,6	1156,1	1165,0	1180,1	1468,9	604,1	663,4	746,0	907,6
(pourcentage du PIB)	102,6	89,0	52,0	47,5	44,8	50,8	18,9	19,4	19,1	21,2
Multilatérale	1439,5	1508,6	827,3	741,5	878,3	1198,8	357,3	470,1	593,5	740,1
FMI	105,9	110,1	100,1	94,5	78,8	65,7	4,1	6,1	18,5	67,6
Banque mondiale/IDA	327,6	343,3	106,0	176,5	268,3	383,5	83,8	216,3	262,5	313,2
Banque africaine de développement	394,6	330,4	116,9	239,2	289,4	379,7	121,4	133,7	117,6	138,7
Banque islamique de développement	50,5	45,3	40,6	36,4	54,7	63,9	31,4	57,3	73,8	93,4
Autres	520,8	679,5	463,6	154,9	187,0	290,6	64,0	131,6	123,9	127,2
Bilatérale	500,2	460,0	328,8	423,5	301,9	270,0	246,8	193,3	149,7	164,6
Dette officielle Club de Paris	142,3	127,5	30,6	7,6	16,9	17,7	13,0	15,6	4,4	4,4
Dette officielle hors Club de Paris	357,9	332,4	298,2	415,8	285,0	252,3	233,8	177,7	145,3	160,2
Autres créanciers	7,3	7,4	4,3	4,4	4,4	5,5	2,3	2,5	2,8	2,9

Source : autorités maliennes, estimations des services.

B. Évolution récente de la dette publique intérieure

2. **La dette publique intérieure du Mali est de montant réduit (3 % du PIB en 2009, tableau texte 2).** Elle augmente depuis 2007 du fait de l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et d'emprunts auprès de banques commerciales pour rembourser aux sociétés minières des crédits de TVA qui s'étaient accumulés.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	44,1	58,5	48,7	37,5	36,0	61,6	45,4	80,2	99,0	127,6
(pourcentage du PIB)	2,3	2,6	2,2	1,5	1,4	2,1	1,4	2,3	2,5	3,0
Dette envers la banque centrale	26,2	25,8	25,1	23,1	20,3	17,9	15,3	13,1	10,7	7,7
Avances statutaires de la banque centrale	23,2	23,2	23,2	21,7	19,7	17,5	15,3	13,1	10,7	7,7
Autre dette envers la banque centrale	3,0	2,6	1,9	1,4	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette envers le secteur bancaire	17,8	32,7	23,6	67,3	15,7	43,6	30,0	67,1	88,3	119,9
Titres d'État	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	0,0	53,3	86,3
Dette non négociable envers le secteur bancaire	8,3	23,2	14,1	57,8	6,2	34,1	20,5	67,1	35,0	33,6

Source : autorités maliennes.

C. Seuils d'endettement du cadre de viabilité de la dette

3. **Le Mali est considéré comme un pays à performance intermédiaire aux fins des seuils d'endettement à considérer dans le cadre de viabilité de la dette (CVD).** Son score au terme de l'évaluation de la politique économique et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque mondiale est en moyenne de 3,68 (sur une échelle de 1 à 6) de 2007 à 2009. Les seuils d'endettement correspondants sont indiqués au tableau texte 3.

Tableau texte 3. Seuils d'endettement public extérieur pour les pays à «performance intermédiaire» selon le cadre de viabilité de la dette	
VA de la dette extérieure en pourcentage de :	
PIB	40
Exportations	150
Recettes	250
Dette extérieure en pourcentage de :	
Exportations	20
Recettes	30

II. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

4. **L'élément essentiel des perspectives macroéconomiques à moyen et à long terme du Mali est la diminution persistante de la production annuelle d'or qui ne devrait être qu'en partie compensée par d'autres exportations.** Le scénario de référence fait l'hypothèse d'une légère hausse de la croissance tendancielle, l'agriculture faisant plus que compenser le recul de l'extraction d'or (encadré 1). On prévoit que l'inflation reste modérée

Encadré 1. Mali : Hypothèses macroéconomiques du scénario de référence, 2010–2030

- On prévoit que la croissance du **PIB réel** soit de 5,2 % en moyenne annuelle, chiffre légèrement supérieur à la tendance des 10 dernières années (4,8 %). La baisse anticipée de la production d'or devrait être d'à peu près 2 % par an à partir de 2013. La production agricole devrait plus que compenser à terme ce recul grâce aux réformes du secteur cotonnier et d'autres branches d'activité. Comme la population augmente actuellement de plus de 3,5 %, le scénario de référence fait l'hypothèse d'une progression limitée du revenu par habitant (et donc l'élément de libéralité des prêts ne devrait pas diminuer).
- Selon les projections, **la hausse des prix à la consommation** resterait inférieure au critère de convergence de 3 % en vigueur dans l'UEMOA.
- On prévoit que **le déficit budgétaire de base** (recettes publiques intérieures – à l'exclusion des dons – moins dépenses financées sur ressources intérieures) avoisine 1 % du PIB et soit intégralement financé par l'assistance budgétaire externe. En 2009-2012, il s'écarte quelque peu de cette tendance du fait d'une relance budgétaire temporaire avec le produit de la privatisation de la société publique de télécommunications SOTELMA. En incluant les dépenses en capital financées sur ressources extérieures, il est prévu que le déficit global (hors dons) demeure de l'ordre de 7 % du PIB et soit financé par des dons à hauteur de 60 % et par des prêts pour le reste. La dette extérieure du secteur public devrait être assortie d'un taux d'intérêt effectif inférieur à 1 %, c'est-à-dire légèrement moins que la moyenne historique de 1,3 %. On suppose qu'il n'y aura pas de nouveaux emprunts à moyen et long terme en dehors du refinancement des bons et obligations du Trésor arrivés à échéance.
- **Le déficit des transactions courantes** devrait rester proche de 8 % du PIB de 2010 à 2030. On prévoit que le volume des exportations d'or baisse régulièrement et que sa part dans le total des exportations chute de 74 % en 2010 à quelque 30 % en 2030. Dans les projections, ce recul est compensé par une augmentation graduelle d'autres exportations (alimentation, coton et minerais) et par une réduction des importations.

en raison de la poursuite d'une politique budgétaire prudente, avec un recours limité au financement intérieur. Le déficit des paiements courants devrait demeurer stable, car le recul des exportations d'or serait contrebalancé par la progression d'autres exportations, notamment d'alimentation et de minerais, et par la diminution des importations.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Dette extérieure

5. **Selon les hypothèses de référence, tous les ratios de dette extérieure et de service de la dette restent inférieurs aux seuils dépendant de la politique économique pendant l'ensemble de la période de projection** (graphique 1). On prévoit que la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure passe de 16 % du PIB en 2010 à 19 % en 2030 (graphique 1b, tableau 1a). Sachant que la production des mines d'or actuelles connaît un déclin et que l'essor d'autres exportations ne le compense que partiellement, on prévoit que le ratio VA de la dette extérieure /exportations s'élève de 62 % du PIB en 2010 à 113 % en 2030, soit bien en deçà du seuil de 150 % (graphique 1c, tableau 1a). Comme on anticipe, au cours de la période couverte par la projection, une hausse du recouvrement des recettes fiscales de quelque 2,6 % du PIB, le ratio VA de la dette extérieure/recettes serait de l'ordre de 90 % du PIB, c'est-à-dire nettement inférieur au seuil de 250 % (graphique 1d, tableau 1a).

6. **La viabilité de la dette extérieure du Mali est particulièrement sensible à un choc sur les exportations ou à un durcissement des conditions financières.** Selon un test qui consiste à freiner temporairement la *croissance* des exportations en 2011-2012, ce qui a pour effet de réduire en permanence de 30 % leur *niveau*, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2017 et resterait élevé jusqu'à la fin de la période de projection (graphique 1c; tableau 1b, scénario B2). En cas de durcissement des conditions financières, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait aussi nettement le seuil pendant la deuxième moitié de la période de projection, et cela de façon durable (tableau 1b, scénario A2).

B. Dette publique

7. **L'inclusion de l'endettement intérieur ne modifie pas l'évaluation de la dette du Mali.** Compte tenu du faible montant de la dette publique intérieure du Mali, et du recours toujours limité au financement intérieur intégré au scénario de référence, l'analyse de viabilité de la dette publique est très proche de celle de la dette extérieure (graphique 2 et tableau 2a). Le ratio VA de la dette/PIB passe de 19 % du PIB en 2010 à 20 % en 2030.

8. **La viabilité de la dette publique totale du Mali est surtout sensible à un choc sur la croissance.** Une réduction de $\frac{3}{4}$ % de la croissance tendancielle, en particulier, porterait le ratio VA de la dette/PIB à 39 % en 2030 (graphique 2; tableau 2b, scénario A3).

C. Comparaison avec l'analyse précédente de viabilité de la dette

9. **La vulnérabilité de la dette du Mali a augmenté par rapport à l'AVD de 2009 à cause de la volatilité accrue des exportations d'or.** L'AVD actuelle commence avec une dette extérieure initialement plus élevée (de quelque 2 % du PIB en 2009, tableau texte 1) que dans l'AVD précédente effectuée en décembre 2009 sur la base de données à fin 2008.¹ Cette hausse est surtout imputable aux créanciers multilatéraux (IDA, FMI, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement). Le scénario de référence reste à peu près le même. Comme dans l'AVD de 2009, aucun indicateur de dette ne dépasse les seuils d'endettement public extérieur pendant l'ensemble de la période de projection, dans le cadre du scénario de référence. Mais, à la différence de l'AVD précédente, le ratio VA de la dette/exportations dépasse maintenant en permanence le seuil de viabilité dans le cas de figure d'un choc sur les exportations (¶6) en raison de la plus grande volatilité des ventes d'or. Cette différence montre à quel point la viabilité de la dette extérieure malienne est sensible à l'évolution du secteur de l'or et à la diversification des exportations.

D. Le point de vue des autorités

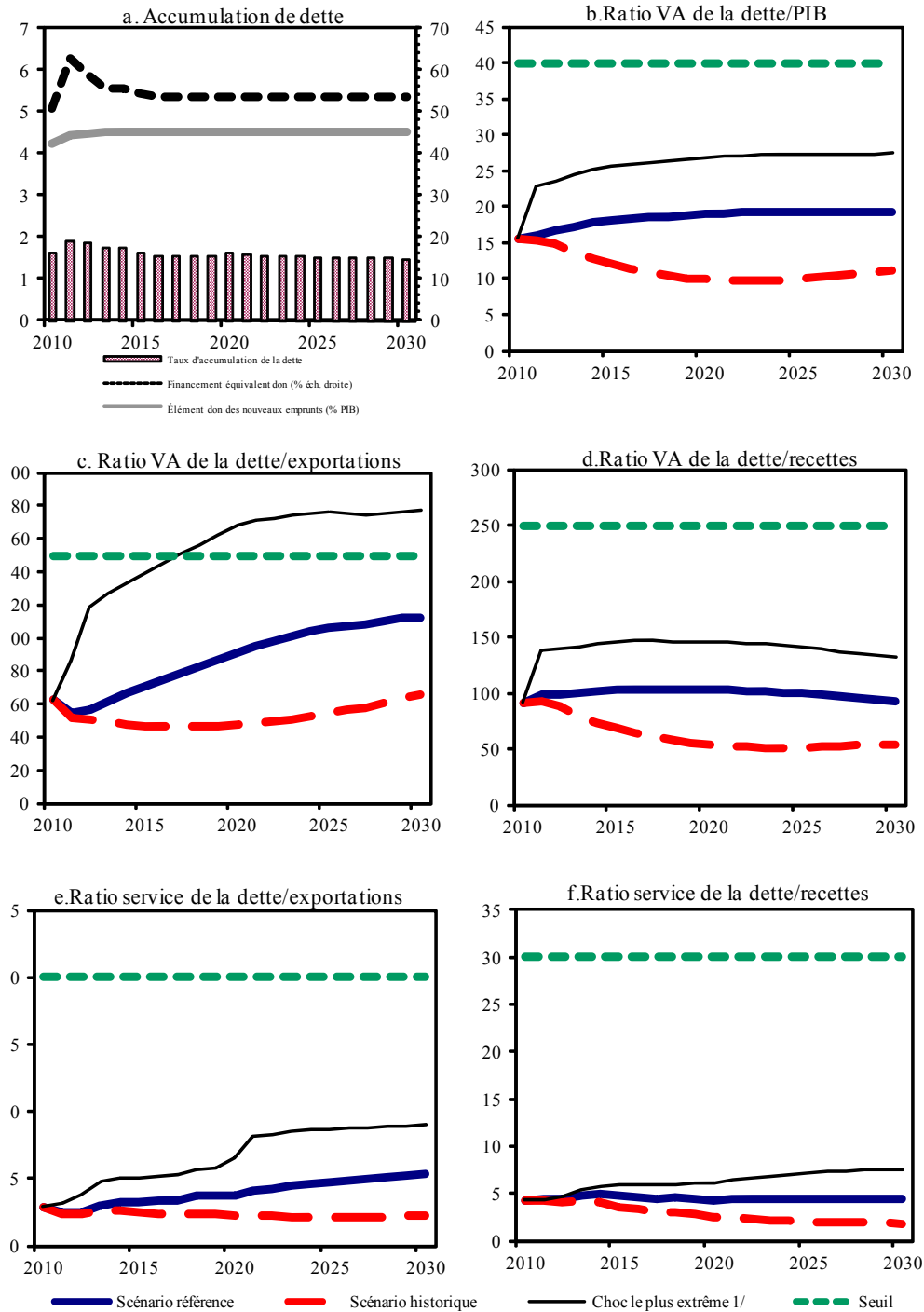
10. **Bien que partageant globalement les résultats de l'AVD, les autorités se montrent plus optimistes à propos des perspectives d'exportation à moyen terme.** Elles reconnaissent que la vulnérabilité de la dette s'est quelque peu aggravée comparativement à l'AVD précédente du fait de la volatilité accrue des exportations d'or. Toutefois, elles se disent plus optimistes à propos des perspectives d'exportation à moyen terme, en raison des mesures appliquées actuellement pour maintenir les niveaux de production d'or au-delà des 5 à 7 prochaines années, et des projets de diversification minière (ciment, phosphate, uranium, bauxite, manganèse, cuivre, nickel,...) qui sont à des stades divers de leur réalisation. Elles soulignent aussi que la relance du secteur cotonnier pourrait contribuer à l'amélioration des exportations.

IV. CLASSEMENT AU REGARD DU SURENDETTEMENT ET CONCLUSIONS

11. **Il ressort de l'AVD actualisée que le risque de surendettement, qui était bas, est devenu modéré à cause de la volatilité accrue des exportations comparativement à l'AVD de 2009.** Comme dans cette dernière, aucun seuil d'endettement n'est dépassé pendant la période de projection de 20 ans avec le scénario de référence. Mais à la différence de la dernière AVD, la viabilité de la dette est devenue sensible à un choc sur les exportations en raison d'une volatilité plus importante des exportations d'or. Compte tenu de la baisse prévue des exportations d'or à moyen terme et des perspectives incertaines de diversification des exportations, la viabilité de la dette malienne doit continuer d'être examinée de près, et l'État devrait limiter tout financement extérieur aux dons et aux prêts concessionnels.

¹ Rapport du FMI No.10/64, Mali – Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit – Rapport des services du FMI et analyse de viabilité de la dette conjointe FMI/IDA.

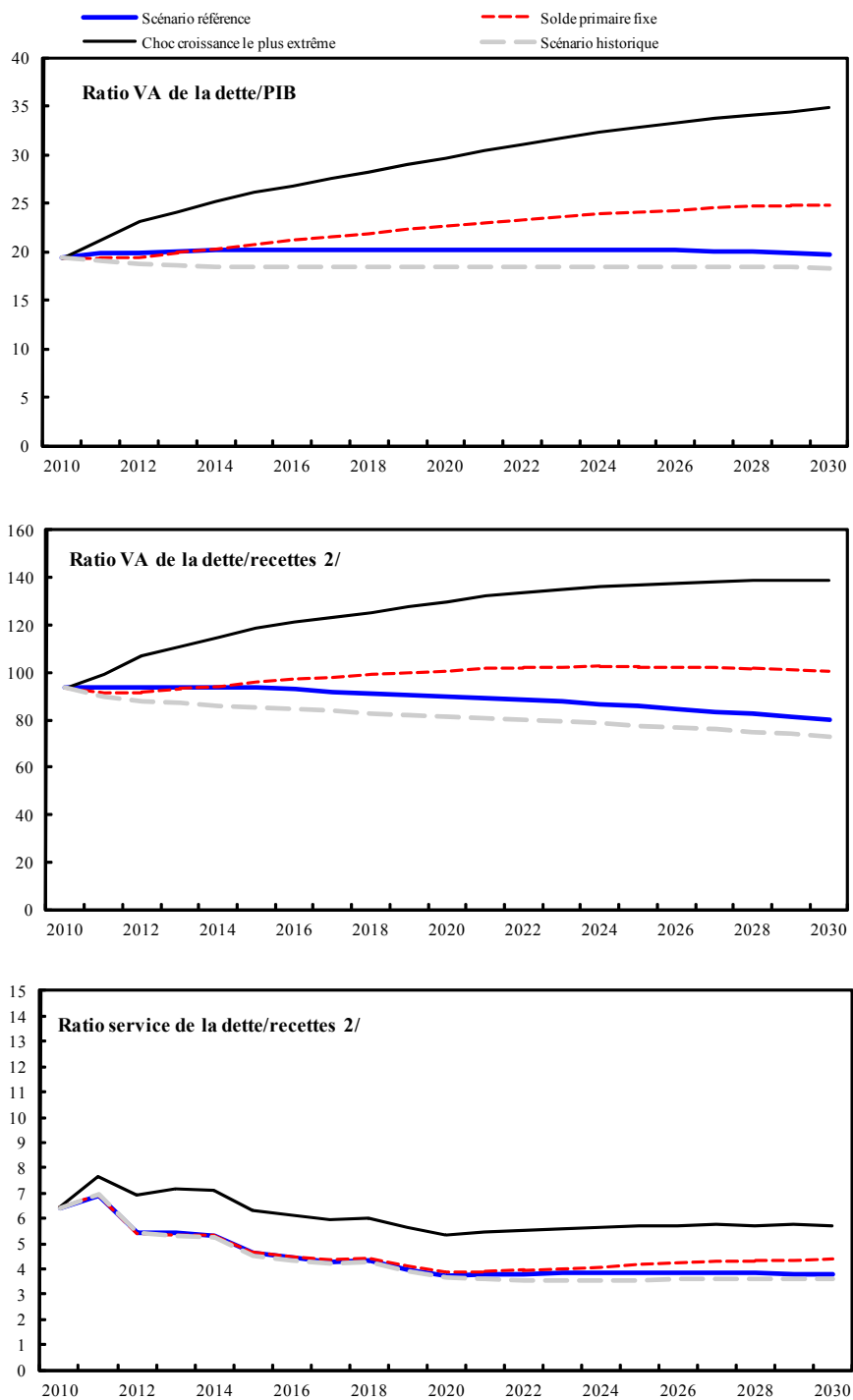
Graphique 1. Mali : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2010-2030 1/



Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2020. Au graphique b. il correspond à un choc de dépréciation ponctuelle; au c. à un choc d'exportation; au d. à un choc de dépréciation ponctuelle; au e. à un choc d'exportation; et au f. à un choc des termes de l'échange.

Graphique 2. Mali : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2010-2030 1/



Sources : autorités nationales et estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau Ia : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2030 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne historique 6/	Écart type	Projections						2010-2015		2016-2030		
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	2029	2030	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	19,4	19,1	21,2			25,2	26,1	27,2	28,2	29,2	29,8			31,0	30,8	
dont : dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	19,4	19,1	21,2			25,2	26,1	27,2	28,2	29,2	29,8			31,0	30,8	
Variation de la dette extérieure	0,5	-0,3	2,1			4,1	0,9	1,1	1,0	0,9	0,6			-0,1	-0,1	
Flux générateurs d'endettement nets identifiés	-1,3	4,3	-1,1			3,2	0,9	1,4	2,4	2,4	2,0			0,1	0,0	
Déficit du solde courant hors intérêts	3,4	9,6	3,8	4,3	3,2	5,7	4,0	4,4	5,3	5,3	5,0			3,3	3,3	
Déficit de la balance des biens et des services (B&S)	9,0	14,3	8,0			9,0	7,0	6,9	6,8	7,0	6,9			7,9	7,9	
Exportations	26,6	28,7	26,6			25,1	29,5	29,2	27,8	26,7	25,8			17,2	17,0	
Importations	35,6	43,0	34,6			34,1	36,5	36,1	34,6	33,7	32,6			25,1	25,0	
Transferts courants nets (néгатif = entrée)	-5,5	-5,2	-4,6	-4,7	0,5	-4,3	-3,8	-3,7	-3,6	-3,5	-3,4			-2,2	-2,1	
dont officiels	-1,8	-1,2	-1,3			-1,2	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0			-1,0	-1,0	
Autres flux courants (néгатif = entrée nette)	-0,1	0,5	0,4			1,0	0,9	1,1	2,1	1,8	1,4			-2,4	-2,6	
IDE net (néгатif = entrée)	-2,3	-2,1	-4,8	-2,6	1,0	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9			-1,9	-1,9	
Dynamique endogène de la dette 2/	-2,4	-3,3	-0,1			-0,7	-1,2	-1,0	-1,0	-1,0	-1,1			-1,3	-1,3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,3	0,3	0,3			0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3			0,2	0,2	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,7	-0,8	-0,8			-0,9	-1,4	-1,3	-1,2	-1,3	-1,4			-1,5	-1,6	
Contribution des variations des prix et taux de change	-2,0	-2,8	0,4			
Résiduel (3-4) 3/	1,8	-4,6	3,2			0,9	-0,1	-0,3	-1,4	-1,5	-1,4			-0,1	-0,1	
dont financement exceptionnel	-0,3	-0,3	-0,3			-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	
VA de la dette extérieure 4/	13,3			15,6	16,1	16,7	17,3	17,8	18,1			19,2	19,2	
en % des exportations	50,3			62,3	54,4	57,1	62,0	66,4	70,3			111,6	112,6	
VA de la dette extérieure CGE	13,3			15,6	16,1	16,7	17,3	17,8	18,1			19,2	19,2	
en % des exportations	50,3			62,3	54,4	57,1	62,0	66,4	70,3			111,6	112,6	
en % des recettes publiques	77,9			91,7	98,1	99,1	100,0	102,0	103,3			94,4	92,9	
Ratio service de la dette/exportations (en %)	6,5	3,5	2,5			2,9	2,4	2,5	3,0	3,2	3,2			5,3	5,4	
Ratio service dette CGE/exportations (en %)	6,5	3,5	2,5			2,9	2,4	2,5	3,0	3,2	3,2			5,3	5,4	
Ratio service dette CGE/recettes (en %)	10,4	6,4	3,8			4,3	4,4	4,4	4,8	4,9	4,7			4,4	4,4	
Total des besoins bruts de financement (milliards de \$)	0,2	0,8	0,0			0,4	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5			0,8	0,9	
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	2,9	9,9	1,7			1,7	3,1	3,3	4,3	4,4	4,4			3,3	3,4	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en %)	4,3	5,0	4,5	4,8	3,8	4,5	6,0	5,4	4,8	4,9	5,0	5,1	5,4	5,4	5,2	
Déflateur du PIB en \$ (variation en %)	12,0	16,9	-2,0	7,1	9,3	-2,7	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0	1,1	2,4	1,4	2,3	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	1,9	1,9	1,7	1,3	0,5	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,8	0,8	0,9	
Croissance des exportations de B&S (en \$, en %)	3,5	32,3	-5,1	14,2	15,9	-4,0	27,0	6,4	1,7	2,7	3,2	6,1	6,0	5,7	4,7	
Croissance des importations de B&S (en \$, en %)	18,3	48,4	-17,6	14,0	20,0	0,2	15,3	6,4	2,3	4,3	3,5	5,3	6,7	6,3	5,7	
Nouveaux emprunts du secteur public : part des dons en %	42,6	44,4	45,0	45,2	45,3	45,3	44,6	45,3	45,3	45,3	
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	16,6	15,5	17,1			17,0	16,4	16,8	17,2	17,4	17,5			20,4	20,6	
Flux d'aide (milliards de \$) 7/	0,6	0,5	0,8			0,6	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0			2,6	2,8	
dont : dons	0,3	0,3	0,4			0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			1,5	1,6	
dont : prêts concessionnels	0,2	0,2	0,4			0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			1,2	1,2	
Financement équivalent dons 8/ (en % du PIB)			5,1	6,3	5,9	5,6	5,6	5,5			5,4	5,4	
Financement équivalent dons 8/ (en % du financement extérieur)			71,8	76,5	76,0	75,2	75,3	76,3			77,4	77,4	
<i>Memorandum items:</i>																
PIB nominal (milliards de \$)	7,2	8,8	9,0			9,1	9,8	10,6	11,3	12,1	12,9			36,3	38,8	
Croissance du PIB nominal en dollars	16,8	22,7	2,4			1,6	7,8	7,4	6,8	6,9	7,0	6,3	7,9	6,9	7,6	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de \$)	1,3			1,4	1,6	1,8	1,9	2,1	2,3			7,0	7,5	
(VAT-VAT-1)/PIBT-1 (en %)			1,6	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,5	1,5	1,5	
Envois bruts de fonds des travailleurs (milliards de dollars EU)	0,1	0,1	0,1			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			0,3	0,3	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	13,2			15,5	15,9	16,5	17,1	17,6	18,0			19,1	19,0	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	48,5			60,1	52,8	55,4	60,0	64,3	68,0			106,1	107,0	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	2,4			2,8	2,4	2,5	2,9	3,1	3,1			5,0	5,1	

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Comprend la dette brute de l'administration centrale.

2/ Calculée selon la formule $[r - g - p(1+g)] / (1+g+p+gp) \times$ le ratio de la dette de la période précédente, où $r =$ taux d'intérêt nominal, $g = \Delta$ du PIB réel et $p = \Delta$ du déflateur du PIB en dollars.

3/ Comprend le financement exceptionnel (variations des arriérés et allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Les projections tiennent également compte de la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Par hypothèse, la VA de la dette du secteur privé est égale à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement obtenus à partir des 10 années écoulées, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de dette.

8/ Comprend les dons accordés directement à l'État et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2010-2030
(en pourcentage)

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	16	17	17	18	18	19	19
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à la moyenne historique en 2010-30 1/	16	15	15	14	13	12	10	11
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	16	17	19	20	22	23	27	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	16	17	18	19	19	20	21	21
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	16	20	25	25	25	26	25	22
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	16	17	18	19	19	20	20	21
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	16	16	16	17	17	18	19	19
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	16	19	22	22	23	23	23	21
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	16	23	24	24	25	26	27	27
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	62	54	57	62	66	70	91	113
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à la moyenne historique en 2010-30 1/	62	51	50	49	48	47	48	66
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	62	58	64	73	81	88	129	185
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	62	54	57	62	66	70	91	113
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	62	86	119	127	133	139	168	177
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	62	54	57	62	66	70	91	113
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	62	54	56	61	65	69	90	113
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	62	74	86	92	98	102	127	144
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	62	54	57	62	66	70	91	113
Ratio VA de la dette/receettes								
Scénario de référence	92	98	99	100	102	103	103	93
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à la moyenne historique en 2010-30 1/	92	93	88	80	73	68	54	54
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	92	104	111	117	124	130	145	152
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	92	103	108	109	111	113	113	103
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	92	121	148	146	146	146	136	105
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	92	102	107	108	110	112	111	101
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	92	97	97	98	100	102	102	93
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	92	114	130	130	131	131	125	104
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	92	139	140	142	144	146	146	133

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2010-2030 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	3	2	3	3	3	3	4	5
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à la moyenne historique en 2010-30 1/	3	2	2	3	3	2	2	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	3	2	3	3	4	4	5	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	3	2	3	3	3	3	4	5
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	3	3	4	5	5	5	7	9
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	3	2	3	3	3	3	4	5
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	3	2	3	3	3	3	4	5
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	3	3	3	4	4	4	5	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	3	2	3	3	3	3	4	5
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	4	4	5	5	5	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à la moyenne historique en 2010-30 1/	4	4	4	4	4	4	2	2
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2010-30 2/	4	4	5	5	6	6	6	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	4	5	5	5	5	5	5	5
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 3/	4	4	5	6	6	5	5	5
B3. Déflateur du PIB en \$ à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12	4	5	5	5	5	5	5	5
B4. Flux nets non générateurs d'endettement à la moyenne historique moins un écart type en 2011-12 4/	4	4	4	5	5	5	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	4	5	5	5	5	5	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% par rapport au scénario de référence en 2011 5/	4	6	6	7	7	7	6	6
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément de libéralité supposé pour le financement résiduel (c.-à-d., financement requis en sus du scénario de référence) 6/	44	44	44	44	44	44	44	44

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars), le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ Par hypothèse, le taux d'intérêt dépasse de 2 points celui du scénario de référence, mais les différés d'amortissement et les échéances sont identiques à ceux de ce scénario.

3/ Par hypothèse, les exportations en valeur restent constamment au niveau plancher, mais le ratio solde courant/PIB revient à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire des importations).

4/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

5/ La dépréciation est égale par définition à une baisse du taux de change \$/FCFA, qui ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les tests de résistance, exception faite du scénario A2 dans lequel les conditions de tous les nouveaux emprunts sont celles indiquées à la note 2.

Tableau 2a.Mali : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2007-2030
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne 5/	Écart type	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne		2020	2030
Dettes du secteur public 1/	21,7	21,6	24,2			28,9	29,8	30,4	31,0	31,5	31,9			32,0	31,4
dont : libellée en devises	19,4	19,1	21,2			25,2	26,1	27,2	28,2	29,2	29,8			30,8	30,8
Variation de la dette du secteur public	1,4	-0,1	2,6			4,7	0,9	0,6	0,6	0,5	0,4			0,1	-0,2
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0,8	-1,9	-3,2			4,1	1,5	1,5	1,1	1,0	0,8			0,5	0,3
Déficit primaire	2,8	1,9	3,9	2,2	1,1	3,1	3,9	3,2	2,7	2,7	2,5	3,0		2,4	2,3
Recettes et dons	21,3	19,0	21,7			20,6	21,1	21,2	21,3	21,5	21,6			22,4	24,7
dont : dons	4,8	3,4	4,6			3,6	4,7	4,4	4,1	4,1	4,1			4,1	4,1
Dépenses primaires (hors intérêts)	24,1	20,8	25,6			23,8	25,0	24,4	24,0	24,2	24,1			24,8	27,0
Dynamique automatique de la dette	-2,6	-1,1	-2,5			1,2	-2,1	-1,7	-1,6	-1,7	-1,7			-1,9	-2,1
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1,0	-1,2	-0,9			-1,0	-1,7	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7			-1,8	-1,9
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,1	-0,2	0,0			0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3			-0,3	-0,3
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,8	-1,0	-0,9			-1,0	-1,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,5			-1,5	-1,6
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1,6	0,1	-1,6			2,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1,0	-2,7	-4,6			-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Produit des privatisations (néгатif)	0,0	-1,0	-4,3			0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Comptabilisation de passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Allègement de la dette (PPTe et autres)	-1,0	-1,7	-0,3			-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Autres (à préciser, recapitalisation bancaire par exemple)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	2,2	1,8	5,8			0,6	-0,7	-0,9	-0,4	-0,5	-0,4			-0,4	-0,4
Autres indicateurs de viabilité															
VAN de la dette du secteur public	2,3	2,5	16,4			19,3	19,8	19,8	20,0	20,1	20,2			20,2	19,7
dont : libellée en devises	0,0	0,0	13,3			15,6	16,1	16,7	17,3	17,8	18,1			19,0	19,2
dont : extérieure	13,3			15,6	16,1	16,7	17,3	17,8	18,1			19,0	19,2
VA des passifs conditionnels (hors dette du secteur public)
Besoins de financement bruts 2/	4,6	2,9	4,6			5,2	6,7	6,4	5,8	5,7	5,2			4,4	3,9
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	11,0	13,4	75,4			93,6	93,6	93,5	93,8	93,7	93,7			89,8	80,0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	14,1	16,3	95,5			113,3	120,6	117,8	115,9	115,5	115,3			109,7	95,7
dont : dette extérieure 3/	77,9			91,7	98,1	99,1	100,0	102,0	103,3			103,1	92,9
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	8,5	5,5	3,4			6,4	6,9	5,4	5,4	5,3	4,6			3,7	3,8
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	10,9	6,7	4,3			7,8	8,9	6,8	6,7	6,5	5,7			4,5	4,5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1,3	2,0	1,3			-1,6	3,0	2,6	2,0	2,2	2,2			2,3	2,5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en %)	4,3	5,0	4,5	4,8	3,8	4,5	6,0	5,4	4,8	4,9	5,0	5,1	5,0	5,4	5,2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	1,9	1,9	1,7	1,3	0,5	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	0,8	0,9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette intérieure (en %)	6,0	2,0	3,3	4,4	2,2	6,3	4,6	3,8	3,8	3,7	3,5	4,3	3,5	3,6	3,5
Taux d'intérêt réel moyen (en pourcentage)	-0,6	-0,9	0,1	-1,1	0,7	0,0	-0,2	-0,5	-0,7	-0,8	-0,8	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en devises (en %)	-2,7	-2,1	-1,5	-2,3	0,6	-1,5	-1,4	-1,7	-1,9	-1,9	-1,9	-1,7	-1,9	-1,9	-1,9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	3,4	-6,3	-0,2	0,0	0,0	2,6	0,9	1,3	1,4	1,2	1,1	1,4	1,1	1,1	1,1
Dépréciation du taux de change réel (en %, + = dépréciation)	-9,1	0,4	-8,5	-4,7	9,2	11,1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	2,6	8,8	3,6	4,0	3,4	3,6	3,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,8	2,3	2,5	2,4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur)	0,0	-0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	42,6	44,4	45,0	45,2	45,3	45,3	44,6	45,3	45,3	...

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette brute de l'administration centrale.

2/ Égale par définition à la somme du déficit primaire, du service de la dette et du stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal par définition à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b.Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2010-2030

	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	19	20	20	20	20	20	20	20
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à la moyenne historique	19	19	19	19	18	18	18	18
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	19	19	19	20	20	21	23	25
A3. Croissance du PIB constamment inférieure 1/	19	20	20	21	21	22	26	38
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	19	21	23	24	25	26	30	35
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	19	19	20	20	20	20	20	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	19	20	20	21	21	22	24	28
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2011	19	26	25	24	23	23	20	17
B5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2011	19	25	25	25	25	25	24	22
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	94	94	94	94	94	94	90	80
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à la moyenne historique	94	90	88	87	86	85	81	73
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	94	92	92	93	94	96	101	101
A3. Croissance du PIB constamment inférieure 1/	94	95	96	98	100	102	114	151
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	94	99	107	111	115	118	130	139
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	94	92	92	92	92	92	89	79
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	94	92	93	96	98	101	107	111
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2011	94	121	116	113	109	106	90	69
B5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2011	94	120	119	118	117	116	107	88
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	6	7	5	5	5	5	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à la moyenne historique	6	7	5	5	5	5	4	4
A2. Solde primaire inchangé depuis 2010	6	7	5	5	5	5	4	4
A3. Croissance du PIB constamment inférieure 1/	6	7	5	6	5	5	4	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	6	7	6	6	6	5	4	6
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart-type en 2011-12	6	7	5	5	5	5	4	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart-type	6	7	6	6	5	5	4	5
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2011	6	8	7	7	7	6	5	6
B5 Augmentation des autres flux générateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2011	6	7	6	6	6	5	4	4

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services.

1/ Suppose que le PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

**Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, et demande de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des décaissements —
Annexe d'information**

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 3 janvier 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change du Mali.
- **Plan d'action conjoint (JMAP).** Cette section décrit les priorités et les principales activités du Groupe de la Banque mondiale ainsi que les domaines de coopération entre le FMI et les autorités maliennes.
- **Questions statistiques.** Cette section évalue la qualité des statistiques. La communication des données aux fins de la surveillance est dans l'ensemble adéquate, mais pour un large éventail de statistiques économiques, des lacunes compliquent l'analyse de l'évolution économique du pays.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI.....	3
II.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	8
III.	Questions statistiques.....	10

I. MALI : RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 novembre 2010)

I. Date d'admission : 27 septembre 1963 Article VIII

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	83,32	89,30
Position de réserve au FMI	9,99	10,71

III. Département des DTS	Millions de DTS	% de la quote-part
Allocation cumulative nette	89,36	100,00
Avoirs	73,44	82,18

IV. Encourt des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	31,86	34,14

V. Accords financiers les plus récents			Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>Date</u> d'approbation	<u>Date</u> d'expiration	<u>(Millions de DTS)</u>	<u>(Millions de DTS)</u>
FEC ¹	28 mai 2008	27 mai 2011	27,99	23,99
FEC ¹	23 juin 2004	30 nov. 2007	9,33	9,33
FEC ¹	6 août 1999	5 août 2003	51,32	51,32

¹ Anciennement FRPC.

VI. Projection des obligations financières envers le FMI²

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>À échoir</u> <u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Principal		0,53	1,20	2,90	5,20
Commission/intérêts	0,01	0,06	0,14	0,13	0,12
Total	0,01	0,59	1,33	3,03	5,32

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	
I. Engagement d'une aide au titre de l'initiative PPTE			
Date du point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont: aide du FMI (en millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(Équivalent en DTS – en millions)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêt ²	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63
II. Allègement de la dette par la facilité (millions de DTS)	

	Dette admissible		
Date de décaissement :	CRG	FRPC	<u>Total</u>
janvier 2006	s.o.	75,07	75,07

¹ L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il en ressort que la BCEAO maintient en place des contrôles au niveau opérationnel. Le cadre global de la gouvernance devait néanmoins être renforcé par la création d'un comité d'audit de façon à ce que le Conseil d'administration exerce la supervision voulue sur la structure de contrôle, y compris les mécanismes d'audit et les états financiers. La réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, achevée après l'approbation du rapport d'évaluation des sauvegardes, prévoyait expressément la création du comité d'audit. Il conviendrait aussi de poursuivre les efforts en vue d'appliquer intégralement les normes internationales d'information financière (IFRS).

X. Régime de change

Le Mali est membre de l'UEMOA. Le régime de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 FCFA de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le FCFA est rattaché à l'euro au taux de 1 euro pour 655,96 francs CFA depuis le 1^{er} janvier 1999.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali est en conformité avec le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22,1 % à 14,6 % entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Au niveau de l'UEMOA, les exportations maliennes ne rencontrent pas officiellement d'obstacles réglementaires.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation approuvée en juillet 2002. Les

consultations de 2010 au titre de l'article IV (EBS/10/132) ont été achevées par le Conseil d'administration le 16 juillet 2010. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient être achevées d'ici à juillet 2012.

XII. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	sept. 2010	Administration des impôts
FAD	Services du FMI	sept. 2010	Politique fiscale
AFRITAC	Conseiller en supervision bancaire	juin 2010	Restructuration d'une banque publique
AFRITAC	Expert	mai 2010	Établissement d'un budget-programme
AFRITAC	Expert	mai 2010	Administration des douanes
AFRITAC	Expert	avril 2010	Administration du cadastre
MCM	Service du FMI	avril 2010	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	avril 2010	Administration des impôts
FAD	Expert	mars 2010	Administration des dépenses
AFRITAC	Conseiller STA	fév. 2010	Compiler les données du TOFE concernant les financements
AFRITAC	Conseiller STA	août 2009	Atelier sur l'utilisation du manuel 2001 sur les statistiques de finances publiques (MSFP) pour établir ce type de statistiques
FAD	Expert	juin 2009	Administration des impôts
FAD	Expert	nov. 2008	Aider à créer une unité pour les contribuables moyens
AFRITAC	Conseiller STA	oct. 2008	Atelier sur le TOFE actuel
FAD	Expert	oct. 2008	Aider à l'informatisation du Trésor
AFRITAC	Expert	sept. 2008	Préparer les données-sources pour les comptes nationaux de 2006
STA	Services du FMI	juil. 2008	Poursuivre la mise en œuvre du MSFP 2001
AFRITAC	Expert	juin 2008	Renforcer le contrôle des établissements de microfinancement au Mali
AFRITAC	Expert	juin 2008	Améliorer les statistiques du secteur réel du Mali
FAD	Services du FMI	avril 2008	Renforcer les comptes de l'État
FAD	Expert	mars 2008	Créer une unité pour les contribuables moyens
FAD	Services du FMI	fév. 2008	Administration des douanes

XIII. Représentant résident

M. Alain Feler est le Représentant résident du FMI à Bamako depuis novembre 2008.

II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

Matrice du Plan d'action conjoint Banque mondiale-FMI

Titre	Produits	Échéancier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) 5	Identification : septembre 2010 Pré-évaluation : décembre 2010 Evaluation et négociations : janvier 2011	mars 2011
	Assistance technique en matière de gouvernance et de décentralisation budgétaire	Identification : septembre 2010 Pré-évaluation : décembre 2010 Evaluation et négociations : janvier 2011	mars 2011
	Notes sur la pauvreté et sur l'égalité hommes-femmes Travail par secteur d'activité	Nettoyage des données et présentation sous forme de tableaux : décembre 2010 Atelier consacré à un examen préliminaire du profil de la pauvreté : février 2011	décembre 2011
	Mise à jour du rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA)	Début de l'atelier : juillet 2010 Atelier consacré aux résultats préliminaires du rapport PEFA : septembre 2010 Atelier consacré au projet de mise à jour du rapport PEFA : octobre 2010	février 2011
	Notes sur la croissance		décembre 2010
Programme de travail du FMI	Sixième revue de l'accord FEC	mars 2011	juin 2011
	Septième revue de l'accord FEC /discussions en vue d'un nouvel accord éventuel	septembre 2011	décembre 2011
	Conseiller du Trésor	janvier 2011	avril 2011
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget 2012 et des liens entre les crédits budgétaires et le CSCRP	septembre 2011	septembre 2011

Titre	Produits	Échéancier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
Demande de la Banque mondiale au FMI	Information sur l'évolution macroéconomique récente, les projections et analyse macro-économiques pour 2011 et le moyen terme	novembre 2010	janvier 2011
		mars 2011	juin 2011
		septembre 2011	décembre 2011
C. Accord sur les produits conjoints			
Programme de travail conjoint	Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette	septembre 2010	janvier 2011
		novembre 2010	
	Avis conjoint Banque mondiale-FMI concernant le rapport d'étape sur le CSCR	juin 2010	
	Note consultative conjointe Banque mondiale-FMI sur le CSCR III	septembre 2011	décembre 2011

III. MALI – QUESTIONS D’ORDRE STATISTIQUE (au 30 novembre 2010)
A. Évaluation de l’adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les métadonnées sont affichées sur le tableau d’affichage des normes de diffusion des données (TAND) depuis juin 2003. Une mission en vue de l’établissement du rapport RONC sur la transparence budgétaire a eu lieu en juillet 2001 (du 17 au 31 juillet). Le rapport a été publié en février 2002 (Rapport du FMI 02/23).</p>
<p>Comptes nationaux : Les comptes économiques du Mali sont préparés par l’Institut national de la statistique (INSTAT) conformément au Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968), adapté à certaines caractéristiques propres du pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d’exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l’insuffisance des données-sources, ainsi qu’au manque de crédits et de personnel technique de la DNSI. La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l’AFRITAC-Ouest. Les données établies pour 2006, nouvelle année de base, sont maintenant prêtes et celles pour 2007 presque achevées. Une nouvelle série de comptes nationaux couvrant la période 1997-2006 devrait être disponible d’ici au début de 2011.</p>
<p>Statistiques de prix : Depuis le début de 1998, INSTAT compile et publie, en concertation avec d’autres membres de l’UEMOA, un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. Une nouvelle base de l’IPC a été définie en 2008, avec un nouveau panier de produits et des coefficients de pondération révisés.</p>
<p>Statistiques de finances publiques : Dans le cadre du processus d’intégration économique des pays membres de l’UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l’assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l’État - TOFE). De nouveaux efforts s’imposent toutefois pour abrégé les délais de diffusion du TOFE et améliorer la cohérence d’une partie de ses données-sources. Les travaux progressent avec le concours du Département des statistiques et l’AFRITAC-Ouest pour mettre au point des outils de calcul, appliquer les directives adoptées en juin 2009 pour l’établissement des statistiques régionales et former les fonctionnaires maliens à la méthodologie du MSFP. Les statistiques budgétaires sont affichées sur les sites Internet de la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), de l’Institut national de la statistique (INSTAT) et de l’UEMOA. En février 2010, des agents de l’AFRITAC-Ouest se sont rendus au Mali pour aider les autorités à compiler les données du TOFE relatives aux financements. Une attention particulière a été accordée à la cohérence entre les données relatives aux financements et les données relatives aux</p>

recettes et aux dépenses. Les statistiques de la dette publique sont préparées et supervisées par deux organismes distincts : la Direction nationale de la dette publique (DNDP) pour celles de la dette extérieure et la Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique pour celles de la dette intérieure. La DNDP est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une procédure permettant d'actualiser régulièrement les projections de taux de change est nécessaire de même qu'une maîtrise complète du logiciel.

Statistiques monétaires : Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la BCEAO, sont généralement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Leur exactitude est quelque peu limitée par l'utilisation de coefficients de tri qui ne sont plus d'actualité pour estimer les montants des billets circulant entre les pays de la BCEAO, qui servent ensuite à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

Balance des paiements : La BCEAO est responsable de la compilation des statistiques relatives à la balance des paiements du Mali. En vertu des dispositions qui régissent les relations financières avec le reste du monde, la banque centrale est autorisée à demander à toute personne ou entité juridique de lui fournir les informations nécessaires pour établir les données de balance des paiements. Pour être validées, les données ainsi compilées doivent être approuvées par le Comité de la balance des paiements du Mali, et qui est présidé par le ministre des finances. La BCEAO fait office de secrétariat du Comité de la balance des paiements, pour le compte du Mali. Actuellement, la banque centrale se sert d'enquêtes auprès des agents économiques pour recueillir ses données. Elle teste une méthode de compilation des données fondée sur les règlements des banques, des établissements financiers et de l'Office National des Postes avec le reste du monde.

Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à partir de 2013/14.

Bien que sur le site Internet du SGDD la dernière mise à jour des métadonnées remonte à juin 2003 pour la balance des paiements et la position extérieure globale (PEG), les autorités ont confirmé en 2010 les fiches-pays figurant dans l'annuaire de statistiques de balance des paiements (BOPSY). Ces fiches sont publiées dans la troisième partie de l'annuaire (qui décrit les méthodologies, les méthodes de calcul et les sources des données).

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans SFI et le BOPSY jusqu'en 2008. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

B. Normes et qualité de données	
Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées doivent être mises à jour.	Pas de données RONC disponibles.
C. Communication d'informations au Département des statistiques	
Des informations sur les taux de change, la position du FMI, la liquidité internationale, les autorités monétaires, les banques créatrices de monnaie, la situation monétaire, les taux d'intérêt, les prix (IPC), les transactions et positions internationales, la balance des paiements, la PEG, les finances publiques, les comptes nationaux et la population sont actuellement communiquées au Département des statistiques pour publication dans <i>Statistiques financières internationales (International Financial Statistics)</i> .	

Indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 16 décembre 2010)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données⁷	Fréquence de communication⁷	Fréquence de publication⁷
Taux de change	Courante	Courante	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	mars 2010	mars 2010	M	M	M
Monnaie centrale	sept. 2010	déc. 2010	M	M	M
Masse monétaire au sens large	sept. 2010	déc. 2010	M	M	M
Bilan de la banque centrale	sept. 2010	déc. 2010	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	sept. 2010	déc. 2010	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Courante	Courante	I	H	M
Indice des prix à la consommation	sept. 2010	nov. 2010	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	T2 2010	nov. 2010	M	T	A
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2009	fév. 2010	M	I	A
Solde extérieur courant	2009	mars 2010	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2009	mars 2010	A	A	A
PIB/PNB	2009	mars 2010	A	A	Semestriel
Dette extérieure brute	2009	mars 2010	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2008	avril- 2009	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), et les administrations des États fédérés et locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Mali

Le 20 janvier 2011

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI le 4 janvier 2011. Ces nouvelles informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. Le Parlement a adopté le budget de 2011. Le budget final est très proche du projet sur lequel repose le programme : les dépenses approuvées sont légèrement supérieures au montant figurant dans le projet de budget (de 13 milliards de francs CFA ou 0,2 % du PIB) en raison de dépenses d'équipement financées par des dons.
3. Trois des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels pour fin décembre 2010 ont été mises en œuvre (Mémorandum de politique économique et financière, tableau 2). Les autorités ont effectué une évaluation de la restructuration de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM). Elles ont élaboré un programme de réforme du système fiscal, visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant la législation fiscale, notamment en révisant les exonérations. Elles ont mis en œuvre un nouveau logiciel de comptabilité publique du Trésor, ainsi que l'interface nécessaire avec l'application budgétaire pour assurer le suivi des dépenses du stade de l'engagement à celui du paiement, y compris l'encours des factures en souffrance. Cependant, elles n'ont pas encore achevé la mise en place d'un système qui permettra de gérer et de payer en temps voulu les crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux entreprises admissibles, car le compte du Trésor à la BCEAO sur lequel seront déposées les recettes devant servir à rembourser la TVA n'a pas encore été ouvert (MPEF, paragraphe 21). Les autorités se sont engagées à ouvrir ce compte d'ici la fin du mois.
4. La hausse moyenne des prix à la consommation a atteint 1,2 % en 2010, ce qui correspond à la projection des services du FMI.

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Mali

Le 21 janvier 2011

1. Les autorités maliennes que je représente remercient la direction et les services du FMI du dialogue productif qu'ils entretiennent avec le Mali. Elles apprécient le soutien précieux que le FMI apporte à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs objectifs de politique économique et de réformes dans le contexte du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), de la surveillance et de l'assistance technique.

Évolution économique récente et déroulement du programme

2. L'évolution économique récente au Mali a été globalement positive en 2010. D'après des estimations préliminaires, le taux de croissance du PIB réel serait proche de son niveau de 2009, soit 4,5 %. L'inflation devrait être contenue au-dessous de 2 %, conformément au critère de convergence régionale. Par contre, le déficit extérieur courant se serait creusé au cours de l'année écoulée en raison de la baisse des exportations du secteur aurifère.

3. Le Mali continue à obtenir des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC, du fait de l'attachement des autorités aux objectifs définis : rehausser le potentiel de croissance, faire reculer la pauvreté et améliorer la viabilité extérieure. Au cours des mois restants, elles sont déterminées à continuer d'avancer sur ce triple front, notamment en poursuivant les mesures de politique économique et financière énoncées dans leur MPEF.

4. Sur le plan quantitatif, le déroulement du programme reste satisfaisant, puisque tous les critères de réalisation définis pour la fin de juin ont été respectés, de même que tous les objectifs quantitatifs définis pour la fin de juin et la fin de septembre 2010, à l'exception des planchers de dépenses prioritaires. Ces objectifs ont été manqués car les autorités ont entrepris de sous-exécuter les dépenses publiques, prévoyant un manque à percevoir au titre des paiements anticipés de l'impôt sur les sociétés. À cet égard, il convient de noter que la loi de finances 2011 tient compte de la nécessité d'assurer le financement adéquat des dépenses prioritaires et met en exergue certains domaines prioritaires recensés dans le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP II), à savoir l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et le développement rural. Sur le plan budgétaire, les résultats du programme ont été conformes aux objectifs au cours des neuf premiers mois de 2010. Les rentrées fiscales ont été plus élevées que prévu et les dépenses publiques ont été maîtrisées. Ces acquis tiennent en partie aux efforts déployés par les autorités pour maintenir une politique budgétaire prudente, notamment en contenant le déficit budgétaire de base.

5. Sur le plan structurel, toutes les mesures retenues comme repères structurels pour la revue actuelle, sauf une, ont été réalisées, ce qui s'est traduit par une amélioration de la gestion des finances publiques et de la trésorerie et de nouveaux progrès dans la réforme du secteur cotonnier. Le repère structurel manqué se rapporte à la communication des informations relatives aux opérations financières de l'État et des progrès sont en cours dans ce domaine, notamment avec l'assistance technique du FMI.

Objectifs de politique économique et de réformes pour 2011

6. En 2011, les autorités entendent poursuivre une politique économique et financière prudente. Sur le plan budgétaire, les orientations et les activités de réforme continueront à avoir pour but de renforcer la gestion des dépenses et du budget en maîtrisant le déficit budgétaire de base.

7. Signe tangible de la détermination des autorités à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, un nouveau plan d'action récemment validé vise à optimiser les recettes, à mettre la préparation et l'exécution du budget en conformité avec les meilleures pratiques, à améliorer la transparence et la responsabilisation et à promouvoir la décentralisation. Les autorités continueront à travailler en étroite collaboration avec les services du FMI, et seront prêtes à prendre les mesures requises pour respecter les conditions du programme définies dans ce domaine.

8. Les réformes visant à améliorer davantage l'administration des impôts restent hautement prioritaires. À cet égard, les réformes budgétaires viseront à améliorer le recouvrement des recettes, notamment en simplifiant et modernisant la législation fiscale. Dans le même temps, les efforts engagés pour renforcer l'administration fiscal-douanière seront poursuivis, sous la forme de mesures de lutte contre la fraude fiscale et de l'application de techniques d'inspection douanière plus perfectionnées.

9. Au vu de la vulnérabilité du Mali aux chocs exogènes, la gestion de la dette restera au premier plan des préoccupations des autorités. Des efforts ont été engagés à cet égard pour recenser dans une base de données tous les accords d'emprunt donnant lieu à une garantie publique de la dette intérieure et extérieure. Le programme d'amélioration de la gestion de la dette comprend en outre la mise en place d'un système pour administrer et assurer le remboursement ponctuel des crédits de TVA aux entreprises qui y ont droit. De plus les efforts visant à contenir le montant des instances de paiement budgétaires seront poursuivis. Pour ce qui est de la dette extérieure, la préférence continuera à être donnée à des emprunts extérieurs conformes aux exigences du programme.

10. Au cours des prochains mois, les autorités comptent soumettre au parlement un collectif budgétaire qui définira les moyens de tenir l'objectif consistant à limiter le déficit budgétaire de base sous-jacent à 1,3 % du PIB face à la hausse plus forte que prévu des remboursements de crédits de TVA en 2011. Pour assurer le remboursement ponctuel des crédits de TVA aux compagnies minières du secteur aurifère, les autorités ont décidé de déposer à compter du 1^{er} janvier 2011 les recettes de TVA perçues sur les importations de ces compagnies et une partie des autres recettes similaires sur un compte du Trésor auprès de la BCEAO. Ces ressources serviront exclusivement à rembourser les crédits de TVA. Parallèlement, les mesures nécessaires seront prises pour apurer les arriérés de remboursement des crédits de TVA précédemment accumulés. À partir du deuxième trimestre de 2011, aucune exonération de TVA ne devrait être accordée aux opérateurs du secteur aurifère, qui devront acquitter la TVA au taux normal.

11. Pour améliorer la gestion de trésorerie, les autorités entendent prendre les mesures nécessaires pour établir un compte unique du Trésor. À cette fin, elles comptent achever au

cours des prochains mois une analyse de l'impact du transfert des soldes de la plupart des comptes de l'administration publique auprès de banques commerciales au compte unique du Trésor à la banque centrale.

12. Dans le cadre du programme de réforme du secteur financier, les autorités appliqueront leur stratégie de développement du secteur en vue de promouvoir sa stabilité et son développement. À cet égard, elles entendent mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour renforcer les normes de fonds propres minimum applicables aux banques et aux autres institutions financières, promouvoir la micro-finance tout en renforçant la supervision, améliorer l'accès des PME au crédit, et développer les capacités du secteur financier à mobiliser les envois de fonds des travailleurs. Une étude de la restructuration de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) sera par ailleurs menée à bien. Des mesures continueront à être prises par la suite pour veiller à ce que la recapitalisation de la banque atteigne le but visé, notamment une augmentation des créances productives.

13. Pour ce qui est de la réforme du secteur cotonnier, les autorités prennent les mesures requises pour parachever la privatisation de la compagnie d'égrenage, CMDT. Cette privatisation devrait être achevée dans les prochains mois de manière à ce que l'investisseur choisi parmi ceux qui ont été préalablement retenus puisse reprendre la compagnie avant le début de la prochaine campagne cotonnière.

Relations avec le FMI : étapes à venir

14. Je tiens à signaler que les autorités maliennes souhaitent la prolongation de l'accord FEC jusqu'à la fin de décembre 2011. Cette extension leur donnerait suffisamment de temps pour dresser un bilan de la relation entre le Mali et le FMI à la lumière de l'évaluation ex post des programmes mis en œuvre avec l'appui du FMI au cours des sept dernières années. Elles prendront en compte les recommandations de cette évaluation ex post dans leur décision sur la démarche à suivre ultérieurement.

Conclusion

15. Au vu des bons résultats du programme du Mali, je serais reconnaissant aux administrateurs de leur appui à la conclusion de la cinquième revue au titre de la FEC, à la prolongation de l'accord souhaitée par les autorités et au rééchelonnement des décaissements y afférents.



Communiqué de presse n° 11/20
Le 26 janvier 2011

International Monetary Fund
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC
conclu avec le Mali et approuve un décaissement de 3,12 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques enregistrés par le Mali dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration ouvre la voie à un décaissement immédiat de 2 millions de DTS (soit environ 3,12 millions de dollars EU), et porte le total des décaissements au titre du programme à 25,99 millions de DTS (environ 40,52 millions de dollars EU). Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé un prolongement de l'accord du 27 mai 2011 au 31 décembre 2011 et un rééchelonnement du dernier décaissement en deux tranches égales. L'accord conclu au titre de la FEC avait été initialement approuvé le 28 mai 2008 pour un montant de 27,99 millions de DTS (voir [communiqué de presse No. 08/126](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«La situation macroéconomique du Mali a évolué favorablement grâce à une gestion avisée des finances publiques. La croissance devrait se maintenir à 4,5 % en 2010 et l'inflation est faible. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC continuent d'être satisfaisants, fruit de la détermination des autorités à en réaliser les objectifs. Les perspectives économiques pour 2011 sont positives, vu les prévisions d'une intensification de l'activité. La poursuite des politiques macroéconomiques prudentes et la rapide mise en œuvre des réformes structurelles seront nécessaires pour atténuer les vulnérabilités, diversifier l'économie, dynamiser davantage la croissance et faire reculer la pauvreté.

La politique budgétaire continue d'être marquée par la prudence et les autorités attachent une attention grandissante à la mobilisation de crédits suffisants en faveur des dépenses sociales. Le budget de 2011 est correctement aligné sur la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté élaborée par les autorités ainsi que sur les objectifs de leur programme macroéconomique. Toutefois les montants à allouer aux remboursements des crédits de TVA ont été sous-estimés. D'autres ressources seront nécessaires pour atteindre

l'objectif de déficit et les autorités se sont engagées à adopter un collectif budgétaire prévoyant des mesures pour accroître les recettes ou réduire les dépenses.

La gestion des finances publiques a été renforcée mais d'autres progrès sont nécessaires. Les autorités ont pris l'engagement de simplifier le code des impôts et de moderniser l'administration fiscalo-douanière afin de renforcer la mobilisation des recettes intérieures et d'améliorer le climat des affaires. Elles entendent par ailleurs réduire le nombre excessif de comptes détenus par l'État auprès des banques commerciales, mettre en application les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine destinées à accroître la transparence des finances publiques, et renforcer les contrôles afin d'améliorer le recouvrement des recettes et l'exécution du budget.

Pour atténuer les vulnérabilités extérieures tenant à la concentration des exportations dans le secteur aurifère, les autorités doivent poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie prudente de gestion de la dette et intensifier les efforts.